

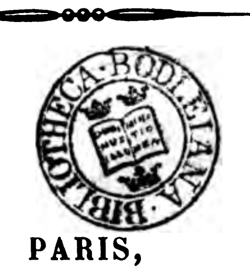


CROMWELL SERA-T-IL ROI?

FRAGMENT

DE L'HISTOIRE INÉDITE DE LA RÉPUBLIQUE D'ANGLETERRE
ET DE CROMWELL.

Extrait de la REVUE CONTEMPORAINE (livraison du 30 juillet).



PARIS,

AUX BUREAUX DE LA REVUE CONTEMPORAINE,

FAUBOURG MONTMARTRE, NUMÉRO 13.

—

1852.

CROMWELL SERA-T-IL ROI?

FRAGMENT

DE L'HISTOIRE D'ANGLETERRE.

CROMWELL SERA-T-IL ROI?

FRAGMENT DE L'HISTOIRE INÉDITE DE LA RÉPUBLIQUE D'ANGLETERRE ET DE CROMWELL.

Au moment des succès décisifs du Long-Parlement, quand Charles Ier, livré par les Écossais, venait de tomber entre ses mains, vers la fin de l'année 1646, Cromwell, se promenant un matin avec Ludlow, lui dit : « Quelle misère de servir un Parlement ! Qu'un homme soit fidèle tant qu'il voudra ; s'il survient quelque légiste qui le calomnie, il ne s'en lavera jamais ; au lieu qu'en servant sous un général, on est aussi utile et on n'a à craindre ni le blâme ni l'envie *. » La monarchie subsistait encore ; la république se laissait à peine entrevoir en perspective ; et déjà Cromwell, dans la fougue de son ambition, s'indignait que son pouvoir fût encore contesté ou partagé, que le Parlement ne disparût pas devant lui comme le roi, et que le général vainqueur ne fût pas le seul maître.

Cinq ans après, en 1651, la révolution d'Angleterre et la fortune de Cromwell avaient fait de grands pas; Charles Ier était monté sur l'échafaud; la République avait été proclamée; Cromwell venait d'anéantir, par sa victoire de Worcester, les espérances naissantes de Charles II et les dernières forces du parti royaliste; il était rentré à Londres en

* Ludlow, *Mémoires*, t. I, p. 209; dans la *Collection des Mémoires de la révolution d'Angleterre* publiée par M. Guizot.

triomphateur. Le 10 décembre, il provoqua, chez l'orateur de la Chambre des communes, une réunion de quelques chefs de l'armée et du Parlement; d'un côté, Fleetwood, Desborough, Harrison, Whalley, les compagnons de guerre et de victoire du général; de l'autre, Whitelocke, Widdrington, Saint-John, Lenthall, les meneurs et les serviteurs civils de la révolution.

« Maintenant que l'ancien roi est mort et son fils défait, dit Cromwell, je crois nécessaire d'en venir à l'établissement d'un gouvernement stable pour la nation. J'ai demandé cette réunion pour que nous considérions ensemble ce qu'il convient de faire et ce qu'il faudra proposer au Parlement. »

HARRISON. « Ce que propose le lord général, c'est, je pense, d'établir une forme de gouvernement qui assure nos libertés civiles et religieuses, en telle sorte que les miséricordes dont le Seigneur nous a comblés ne soient pas rejetées. Comment cela peut être fait, là est la grande question. »

WHITELOCKE. « C'est une grande question en effet, et ce serait pitié qu'une réunion de tant de personnes capables et dignes demeurât sans résultat. Je demanderai d'abord humblement s'il ne serait pas nécessaire d'expliquer sur quelle base on veut établir cette forme de gouvernement, et si on veut faire une république absolue, ou bien y introduire quelque mélange de monarchie. »

CROMWELL. « Mylord Whitelocke a touché le vrai point de la question; c'est en effet mon intention que nous considérions ce qu'il vaut le mieux établir, une république ou un gouvernement monarchique mixte, et, si l'on y fait entrer quelque chose de monarchique, en qui sera placé ce pouvoir. »

DESBOROUGH ET WHALLEY. « Pourquoi cette nation ne peut-elle, aussi bien que d'autres, se gouverner dans la forme républicaine? Et d'ailleurs, quand nous nous déciderions à quelque chose de monarchique, qui pourrions-nous prendre? le fils aîné du roi nous a fait la guerre et son second fils est également notre ennemi. »

WIDDRINGTON. « Le troisième fils du feu roi, le duc de Glocester, est toujours entre nos mains, et il est trop jeune pour avoir porté les armes contre nous, ou pour être imbu des principes de nos ennemis. »

WHITELOCKE. « On pourrait assigner au fils aîné du roi ou à son frère, le duc d'York, un certain temps pour qu'ils vinssent se réunir au Parlement, et on pourrait alors, aux conditions qu'on jugerait convenables et efficaces pour assurer nos libertés civiles et religieuses, instituer avec eux une forme de gouvernement. »

CROMWELL. « Ceci serait une affaire d'une difficulté plus qu'ordinaire; mais je pense vraiment que, si nous pouvons le faire avec sûreté pour

nos droits d'Anglais et de chrétiens, une forme de gouvernement avec un peu de pouvoir monarchique serait bien utile et efficace. »

Et après de longues discussions, la conférence se rompit sans résultat, Cromwell n'ayant pas vu jour à en faire sortir celui qu'il cherchait *.

Mais il avait sondé les dispositions des hommes importants, et il se promettait de les gagner quand viendrait le moment d'agir. A la fin de l'année suivante (1652), sa situation personnelle était devenue à la fois plus haute et plus difficile; la lutte était chaque jour sur le point d'éclater entre l'armée et le Parlement : le Parlement voulait réduire l'armée; l'armée voulait obliger le Parlement à se dissoudre et à faire élire ses successeurs. A la faveur, tantôt des espérances de l'armée, tantôt des craintes du Parlement, Cromwell, dans cette lutte, grandissait à vue d'œil. C'était à lui qu'on s'adressait, du Continent aussi bien qu'en Angleterre même, comme au maître prochain de l'État. Le comte d'Estrades, ambassadeur de Louis XIV en Hollande, avait été chargé par le cardinal Mazarin de négocier le rétablissement des bonnes relations entre la France et l'Angleterre; il écrivait au cardinal : « Dès que j'ai connu les intentions de Votre Éminence touchant la proposition d'Angleterre, je les fis savoir à mon ami à Londres et le priai de me faire réponse au plus tôt. Il est arrivé lui-même ce matin en cette ville, et m'a dit, de la part de M. Cromwell, que ce que la République demande est que le roi les reconnaisse et envoie au plus tôt un ambassadeur, et qu'on paie à leurs sujets ce qui leur a été pris sur mer.... Il m'a dit ensuite que M. Cromwell l'avait chargé de me dire que, si Votre Éminence ne pouvait rester en France et que ses ennemis l'obligeassent d'en sortir, il m'assurait qu'elle serait bien reçue en Angleterre, s'il s'y voulait retirer, et traité de la république avec toute sorte d'honneur; qu'on lui donnerait une bonne maison pour retraite, avec sûreté entière et l'exercice de la religion libre, et que, quand il voudrait s'en aller à Rome, il lui sera fourni des vaisseaux pour lui et tout son équipage, pour le porter où il voudra **. » Ainsi Cromwell, par simple prévoyance politique, disposait déjà de l'hospitalité et des vaisseaux de l'Angleterre. C'était agir en souverain sans l'être : situation impossible à tenir; si près du faîte, il faut s'y asseoir ou tomber.

Le 7 novembre 1652, Cromwell, rencontrant Whitelocke qui se promenait dans le parc de Saint-James, l'aborda « avec une courtoisie plus qu'ordinaire » et l'emmenant à l'écart :

« Mylord Whitelocke, lui dit-il, je sais votre fidélité à la bonne cause dans laquelle je suis moi-même engagé, ainsi que nos autres amis. Je

* Whitelocke, *Mémorials of the English affairs*, p. 516; édit. de 1732.

** Le comte d'Estrades au cardinal Mazarin; 7 mars 1652.— *Archives des affaires étrangères de France.*

connais aussi votre excellent jugement et votre amitié particulière pour moi. Je désire m'entendre avec vous sur nos grandes affaires. Réellement, mylord, nous avons tout lieu de réfléchir sur la dangereuse condition où nous sommes tous, et sur les moyens de mettre à profit les succès que Dieu nous a accordés. Au lieu de nous en laisser dépouiller comme des imbéciles, et de nous mettre nous-mêmes en pièces par nos discordes intérieures et nos animosités mutuelles, il faut que nous parvenions à unir nos conseils, nos bras et nos cœurs pour faire fructifier ce que nous avons si chèrement acheté par tant de hasards, de trésors et de sang. »

WHITELOCKE. « Il est vrai, mylord; je regarde nos dangers actuels comme plus grands que ceux que nous avons jamais connus sur le champ de bataille; comme le dit Votre Excellence, nous travaillons à nous détruire nous-mêmes, ce que n'ont jamais pu faire nos ennemis. Il n'est pas étrange qu'une vaillante armée comme la vôtre, après avoir pleinement dompté ses ennemis, se livre à des factions et à des desseins ambitieux; je m'étonne bien plutôt que des officiers d'un esprit si actif, maintenant oisifs, et qui souvent croient leurs services mal récompensés, n'éclatent pas en rébellion ouverte. Les soldats aussi, n'ayant rien à faire, doivent tomber aisément dans le désordre; c'est, après Dieu, votre excellente conduite, mylord, qui les a si longtemps contenus dans la discipline, et les a empêchés de se mutiner. »

CROMWELL. « J'ai employé et j'emploierai tout ce que peuvent mes pauvres efforts pour les maintenir dans l'ordre et l'obéissance. »

WHITELOCKE. « Votre Excellence l'a fait jusqu'ici d'une manière admirable. »

CROMWELL. « Vraiment, Dieu m'a abondamment béni en ceci, et j'espère qu'il continuera. Comme Votre Seigneurie l'a très-bien observé, les officiers de l'armée sont enclins aux factions et aux murmures quand ils voient qu'ils n'obtiennent ni les profits, ni l'avancement, ni les emplois qu'on accorde à des gens qui n'ont rien souffert ni rien risqué pour la république; et leur influence sur les soldats pousse ceux-ci à des mécontentements et à des murmures semblables. Quant aux membres du Parlement, l'armée commence à prendre contre eux beaucoup d'humeur, et je voudrais qu'elle en eût moins de motifs; mais véritablement leur orgueil, leur ambition, leur ardeur avide à envahir, pour eux et pour leurs amis, toutes les places honorables et lucratives, les retards qu'ils apportent aux affaires, leur dessein évident de se perpétuer au pouvoir, tout cela, mylord, donne aux gens trop juste sujet de mal parler d'eux et de les prendre en dégoût. Et comme ils sont le pouvoir suprême de la nation, n'ayant aucun compte à rendre à personne, et ne rencontrant aucune autorité supérieure ou égale à la leur, pour contrôler ou régler leur conduite, il est bien difficile

d'espérer d'eux un bon établissement de gouvernement. Non, en vérité, on ne peut l'espérer. Nous oublions Dieu, Dieu nous oubliera, et ces hommes nous jetteront dans la confusion si on leur permet de suivre leurs propres voies. Il faut aviser à quelque moyen de les réprimer, ou ils nous perdront. »

WHITELOCKE. « C'est nous qui les avons reconnus pour pouvoir suprême; nous tenons d'eux nos commissions et notre autorité; il est malaisé de trouver un moyen de les réprimer. »

CROMWELL. « Eh quoi! si un homme prenait sur lui d'être roi? »

WHITELOCKE. « Je crois que le remède serait pire que le mal. »

CROMWELL. « Pourquoi le croyez-vous? »

WHITELOCKE. « Pour vous personnellement, mylord, le titre de roi ne vous serait d'aucun avantage. En ce qui regarde l'armée et la milice, vous avez, comme général, la plénitude du pouvoir royal. Quant à la nomination des officiers civils, ceux que vous désignez sont bien rarement refusés. Vous n'avez pas, il est vrai, en matière de lois, le vote négatif, mais il ne serait pas aisé de faire passer ce qui vous déplaîrait. Les impôts sont établis, et vous disposez de l'argent qu'ils produisent. Quant aux affaires étrangères, bien que, pour la forme, on s'adresse au Parlement, c'est de Votre Excellence seule qu'on attend le bon ou le mauvais succès des négociations, et les sollicitations des ministres étrangers ne s'adressent qu'à vous. Selon moi, vous êtes donc, comme général, avec moins de haine, de danger et de pompe, aussi puissant et aussi bien placé pour faire le bien que si vous aviez pris le titre de roi. »

CROMWELL. « Quel danger voyez-vous donc à prendre ce titre? »

WHITELOCKE. « Le voici. Un des principaux sujets de débat entre nous et nos adversaires, c'est de savoir si le gouvernement de cette nation sera établi en monarchie ou en république. Si Votre Excellence prend le titre de roi, il n'y aura plus d'incertitude dans la nature de votre cause, et la monarchie sera établie dans votre personne. La question ne sera donc plus de savoir si notre gouvernement sera républicain ou monarchique, mais si le monarque sera Cromwell ou Stuart. Ce sera une question personnelle au lieu d'une question nationale; le parti de la république, qui est très-nombreux et très-puissant, voyant ses espérances frustrées, vous abandonnera; vous vous trouverez affaibli, votre influence restreinte, et votre cause en danger évident de ruine. »

CROMWELL. « Vous dites vrai en ceci; mais quel autre moyen avez-vous à proposer pour remédier à nos embarras et à nos dangers? »

WHITELOCKE. « C'est bien difficile. Cependant il m'est venu, à ce sujet, bien des idées dont quelques-unes ne pourraient guères vous être communiquées, du moins sans danger pour moi. »

CROMWELL. « Je vous prie, mylord, quelles sont ces idées? Faites-les

moi connaître. Quelles qu'elles soient, elles ne peuvent me blesser venant de votre part; je les prendrai bien, soyez en sûr. »

WHITELOCKE. « Il faut donc que vous me pardonniez de vous parler de Charles Stuart, du roi d'Écosse. Votre valeur, les succès que Dieu a accordés au Parlement et à l'armée sous vos ordres, ont mis très bas les affaires de ce prince. Lui-même, et tous ceux qui l'entourent, ne peuvent être que très-disposés à prêter l'oreille à tout ce qui leur rendra quelque espoir de retrouver, lui sa couronne, eux leurs biens et leur patrie. Vous pouvez, par un traité particulier, vous mettre en parfaite sûreté, vous, vos amis et leur fortune; vous pouvez vous rendre, vous et votre postérité, aussi grands, selon toutes les probabilités humaines, que l'ait jamais été aucun sujet. Vous pouvez assigner au pouvoir monarchique des limites qui garantissent nos libertés civiles et religieuses; vous pouvez mettre notre cause à l'abri de tout péril en retenant, pour vous et pour la personne que vous désignerez après vous, le commandement de la force armée. Je propose donc à Votre Excellence d'envoyer vers le roi d'Écosse et d'entrer avec lui en négociation à cet égard. Je vous demande pardon de ce que je viens de vous dire; c'est un pur effet de mon attachement et de mon désir de servir Votre Excellence, ainsi que tous les honnêtes gens, et je vous prie très-humblement de n'en concevoir aucune méfiance sur ma fidélité éprouvée envers Votre Excellence et cette république. »

CROMWELL. « Je n'ai, je vous assure, aucune méfiance de votre amitié ni de votre fidélité pour moi et pour cette république. Il y a beaucoup à dire en faveur de ce que vous proposez; mais c'est une affaire si grave et si difficile qu'il y faut plus d'examen et de discussion que nous ne pouvons y en apporter aujourd'hui; nous remettrons à un autre moment pour en parler *. »

Quatre années s'écoulèrent sans que Cromwell reprît avec Whitelocke cet entretien, et Whitelocke demeura convaincu qu'il avait perdu la faveur du général en lui proposant de faire un autre Roi. Probablement il se trompait : Cromwell avait peu de rancunes, et ne s'en souvenait plus dès que son intérêt lui conseillait de les oublier. S'il eût cru trouver quelque avantage à faire de nouveau appel à « l'excellent jugement et à la fidèle amitié » de Whitelocke, il n'eût certainement pas hésité. Mais des soins plus pressants, même que le désir du titre de roi, le préoccupaient : la lutte dernière s'engagea enfin entre lui et le Long-Parlement; il eut à prendre, non pas un titre, mais l'empire. Il le prit, et sous le nom de Protecteur, il régna en maître plus souverain que ne l'avait jamais été en Angleterre aucun roi. Il fit à son gré la guerre ou la paix; il défit et refit des Par-

* Whitelocke, *Memorials*, p. 548.

lements; il suspendit les lois; il annula ou méconnut des arrêts; il confisqua et distribua comme il lui plut des terres; il emprisonna ou bannit les personnes; il créa des impôts pour payer son armée et donna aux chefs de son armée l'administration du pays pour lever les impôts. L'Angleterre se soumit, résignée ou même empressée et reconnaissante : au dedans, l'ordre et la sécurité étaient rendus aux intérêts communs de la vie civile; au dehors, les affaires du pays étaient faites avec force et éclat. Hors de ce régime, on n'entrevoyait que danger et confusion; le pouvoir de Cromwell était nécessaire et glorieux; il fut absolu.

Mais ce pouvoir absolu demeurait précaire; accepté de tous comme nécessaire et provisoire, il n'était, aux yeux de personne, ni légitime ni définitif. Non-seulement les partis vaincus, royalistes et républicains, s'agitaient et conspiraient; non-seulement des caractères fiers, Sidney, Vane, Ludlow, et des noms populaires, Harrison, Lilburne, Wildman, saisissaient toutes les occasions de protester ou de résister; le sentiment public protestait aussi, bien que sourdement, et la nation se soumettait sans se donner.

Nul n'avait, plus que Cromwell lui-même, le sentiment de cette situation : c'était un esprit remarquablement libre, et aussi sensé qu'audacieux; il avait fait monter le roi sur l'échafaud et chassé le Parlement; mais il avait appris, à cette épreuve même, que le gouvernement national et vrai de l'Angleterre, c'était un Parlement et un roi.

Malgré tant de violations et de révolutions, trois droits n'avaient point péri aux yeux du peuple anglais : le Parlement, la couronne et la loi. L'intervention du pays dans son gouvernement par les deux chambres, la royauté héréditaire, et la loi, cet ensemble de statuts, de coutumes, de formes, de traditions et de décisions judiciaires qui représentaient la justice, c'était là, dans la conscience publique, le pouvoir légitime. Cromwell ne pouvait réunir dans sa personne tous les éléments de ce pouvoir, car il ne s'appelait pas Charles Stuart; mais il pouvait s'appeler le roi et avoir auprès de lui le Parlement, ce qui était l'ordre légal, selon l'histoire et la foi politique du pays.

Il en était si profondément convaincu que le rétablissement même de la royauté légitime se présentait quelquefois à son esprit, sinon comme une chance, du moins comme un doute, et qu'il acceptait aisément la conversation à ce sujet. Lord Broghill, jadis royaliste et devenu l'un de ses affidés, lui dit un jour qu'il venait de passer la matinée dans la Cité : « Qu'avez-vous entendu dire là? » lui demanda Cromwell. — « Que vous êtes en négociation avec le roi qui sera ré-
» tabli sous peu et épousera votre fille. » Cromwell ne se fâchant point, lord Broghill ajouta que, dans l'état des affaires, il ne voyait, pour lui, point de meilleur parti à prendre : « Vous pouvez ramener

» le roi aux conditions que vous voudrez, et garder l'autorité que » vous avez, avec bien moins de trouble et de péril. — Le roi ne peut » jamais pardonner le sang de son père », dit Cromwell. — « Vous » n'êtes que l'un de ceux qui ont pris part à cet acte, et vous aurez » seul le mérite d'avoir rétabli le roi. » Cromwell répliqua : « Il est » si damnablement débauché qu'il nous perdrait tous, » et il changea de discours sans aucune humeur, d'où lord Broghill conclut qu'il avait souvent pensé à cet expédient *.

A peu près vers la même époque le marquis de Hertford, l'un des plus honorables conseillers de Charles I[er], et qui, depuis la mort du roi, vivait retiré dans ses terres, perdit son fils aîné, lord Beauchamp. Cromwell, qui saisissait avec empressement les occasions de se rapprocher des grands seigneurs royalistes, lui fit porter, par sir Édouard Sydenham, ses compliments de condoléance. Lord Hertford répondit convenablement à cette courtoisie. Peu après le Protecteur fit inviter le marquis à dîner. Ne sachant comment s'excuser, et réfléchissant que Cromwell pouvait le ruiner, lui et tous les siens, lord Hertford dit qu'il se rendrait au vœu de Son Altesse. Cromwell le reçut avec tous les égards imaginables, et après le dîner, le prenant par la main, il l'emmena dans son cabinet, où se trouvant tous deux seuls, il lui dit qu'il avait désiré le voir pour lui demander conseil : « Car je » suis hors d'état de porter plus longtemps le fardeau qui pèse sur » moi ; j'en suis las ; et vous, mylord, qui êtes un homme considéra- » ble, et sage, et de grande expérience, et versé dans les affaires de » gouvernement, dites-moi, je vous prie, ce que je dois faire. » Lord Hertford surpris se récusa vivement ; il avait toujours servi le roi Charles ; il était de son conseil privé ; rien n'était plus en désaccord avec ses principes que d'entendre le Protecteur lui demander, et de donner, lui, au Protecteur son avis. Cromwell insista, disant qu'il n'admettait ni excuses, ni refus, et qu'il fallait que le marquis parlât librement, bien sûr que ce qu'il pourrait dire, quoi que ce fût, ne lui ferait jamais le moindre tort. « Monsieur, répondit lord Hertford ainsi » pressé, sur cette assurance que vous me donnez, je vous dirai toute » ma pensée : vous pouvez continuer à être grand, et établir grande- » ment votre nom et votre famille, pour toujours. Notre jeune maî- » tre... c'est-à-dire mon maître et notre maître à tous, est loin. Re- » mettez-le sur le trône, et en faisant cela, vous aurez, pour vous- » même, ce que vous voudrez. — J'ai été trop loin pour que le jeune » homme puisse pardonner » répondit tranquillement Cromwell : — « Si Votre Altesse y consent, répliqua le marquis, je me chargerai » d'arranger l'affaire avec mon maître. » Cromwell se contenta de

* Burnet, *Histoire de mon temps*, t. I, p. 149, dans la *Collection des Mémoires relatifs à la révolution d'Angleterre.*

dire que, dans sa situation, il ne pouvait s'y fier. Ils se séparèrent; et tant que Cromwell vécut, lord Hertford ne fut jamais inquiété *.

Mais ce n'était là qu'une tolérance de vainqueur et de conversation; quoiqu'il admît qu'on lui parlât de Charles Stuart, Cromwell, en fait de royauté, ne pensait qu'à lui-même, et à lui seul. Seulement, plus il se croyait près du but, moins il en parlait; dans les grandes choses, c'est par le silence qu'on prélude à l'action. Cromwell savait bien d'ailleurs que rien n'était possible tant qu'il n'aurait pas un Parlement qui se chargeât de lui imposer la couronne; et lorsqu'en 1655 il se hâta de dissoudre le Parlement républicain qui essayait de limiter son pouvoir comme Protecteur, il protesta solennellement contre toute pensée d'ambition royale : « Si vous m'aviez offert ceci, dit-il au » Parlement, cette seule chose-ci... Je parle après y avoir réfléchi et » devant Dieu, et j'ai toujours été, jusqu'à ce jour, de cette opinion, » comme le savent plusieurs de ceux qui m'écoutent; si, dis-je, vous » aviez inséré dans notre acte d'établissement que le gouvernement » serait placé héréditairement dans ma famille, je l'aurais repoussé ! » Et je n'aurais pu agir autrement d'après mes lumières et ma con- » science actuelles, quoique je ne puisse pas dire ce qu'il plaira à » Dieu de faire de moi, et de vous, et de la nation, pour nous punir » d'avoir rejeté les précieuses occasions qu'il nous a offertes ** »; mêlant ainsi la prévoyance à l'hypocrisie et laissant entrevoir la menace au moment même où il parlait pour rassurer.

Vers la fin de 1656, il crut le jour venu; il se sentait enfin en possession d'un Parlement hardiment servile et dévoué. Il avait commis, pour atteindre à ce but, un acte plus violent peut-être que ne l'avait été trois ans auparavant l'expulsion même du Long-Parlement. Malgré les efforts de son gouvernement pour s'assurer des élections favorables, cent trois membres opposants ou indépendants avaient été élus. Le jour de l'ouverture de la session, quand ils se présentèrent à la porte de la Chambre des Communes, l'entrée leur en fut interdite. Ils réclamèrent aussitôt devant la Chambre, qui demanda de qui venait l'ordre d'interdiction. « Du Conseil d'État », répondit-on, et l'ordre fut en effet produit. La Chambre fit demander au Conseil par quel motif il avait donné cet ordre; le Conseil fit répondre de vive voix, qu'en vertu de l'acte qui avait établi le Protectorat, nul ne pouvait être élu au Parlement s'il n'était sincèrement attaché au gouvernement actuel, craignant Dieu et de bonne conduite; le Conseil avait dû, pour assurer l'accomplissement de cette disposition essentielle, exa-

* *Lives of the Friends and Contemporaries of the Lord Chancellor Clarendon, by Lady Theresa Lewis*, t. III, p. 121. — Londres 1852.

** *Cromwell's Letters and Speeches, with elucidations,* by Th. Carlyle. T. II, p. 337. — Londres, 1845.

miner toutes les élections, et il n'avait refusé son approbation à aucun des élus qui lui avaient paru offrir les garanties exigées. La Chambre, sans plus discuter, renvoya les réclamants à se pourvoir devant le Conseil pour obtenir son approbation, et elle passa outre, « pressée, dit-elle, de s'occuper des grandes affaires du pays *. »

Après une telle épuration du Parlement nouveau, et une telle preuve de son effrontée docilité, Cromwell en pouvait tout attendre. Hors du Parlement, l'état des esprits et des partis semblait propice à ses espérances. Parmi les cavaliers, beaucoup étaient découragés, et ne croyant plus au retour du roi, se montraient disposés à se contenter de retrouver la monarchie; quelques-uns, plus obstinés et plus téméraires, se flattaient que, si la royauté était une fois rétablie, le pays ne pourrait supporter de voir la couronne sur une autre tête que celle du roi légitime, et ils trouvaient bon que Cromwell relevât le trône, dans la confiance qu'il en tomberait bientôt. Les Presbytériens avaient surtout désiré le triomphe de leur système religieux dans l'Église et du régime constitutionnel dans l'État; Cromwell traitait bien leur clergé, les soutenait dans leur prédication, leur accordait la plupart des bénéfices; c'était à eux que, dans les affaires de religion, appartenait la prépondérance; si Cromwell, en devenant roi, pouvait être amené à rentrer dans l'ordre légal et à gouverner de concert avec le Parlement, pourquoi la nation n'accepterait-elle pas un changement de prince qui servirait, en définitive, la cause de sa foi et de ses libertés? Les sectaires, presque tous républicains ardents, étaient plus rebelles à toute perspective monarchique; cependant beaucoup d'entre eux commençaient à se lasser de leurs efforts politiques si vains, et ne se souciaient plus guère que du libre exercice de leur croyance et de leur culte; Cromwell les y protégeait, autant que le permettait l'intolérance générale, et plus, à coup sûr, que ne l'eût fait tout autre pouvoir; la liberté de conscience était, sincèrement, une de ses maximes favorites, et il avait, dans les sectes même les plus exaltées, parmi les Quakers entre autres, des relations et des amis. Enfin, depuis trois ans il gouvernait en maître; tout lui avait réussi; les derniers coups qu'il avait frappés prouvaient que son audace serait sans limites; et amis, ennemis ou indifférents, la plupart étaient enclins à croire que sa fortune n'en aurait pas davantage, et à s'y confier ou à s'y résigner.

Averti par un instinct sûr de ces dispositions publiques, Cromwell recommença à aborder, avec ses affidés, la grande question; il en avait d'origine très-variée et d'intimité très-inégale : le royaliste lord Broghill, homme de guerre, d'intrigue et de cour, quel que fût le général ou le souverain; le presbytérien Pierrepoint, esprit judicieux et libre,

* *Journals of the House of Commons*, t, VII, p. 423-426.

prêt à soutenir et à conseiller tout gouvernement qu'il espérait faire tourner au bien du pays; les jurisconsultes Whitelocke, Widdrington, Glynn, Saint-John, Lenthall, zélés à servir le pouvoir, pourvu qu'il ne leur demandât pas de se dévouer; et plus avant que tout autre dans la confiance de Cromwell, John Thurloe, son secrétaire d'État, chargé de toute sa police, sur le continent comme en Angleterre, et de sa correspondance intime d'affaires ou de famille, serviteur fin, actif et discret, et sans prétention d'indépendance ni de gloire, ce qui le rendait aussi commode qu'utile à son maître. Avec ces divers confidents, peut-être avec Thurloe lui-même, Cromwell ne s'ouvrait point nettement de ses desseins; quoique naturellement aussi fougueux que menteur, l'âge et l'expérience lui avaient enseigné plus de réserve; mais en excitant, par ses entretiens, tantôt leur curiosité, tantôt leur zèle, il les poussait de jour en jour dans la voie qui devait le conduire au but, restant toujours en mesure de les arrêter ou de les démentir.

Le soupçon de ce travail se répandit bientôt, non-seulement en Angleterre, mais sur le continent. Ce n'était pas, en France surtout, un fait nouveau ni inattendu. Dès l'année précédente, un bourgeois de Paris, qui tenait note, avec assez de soin, des événements contemporains, grand ennemi d'ailleurs des révolutionnaires anglais et de Cromwell, écrivait dans son journal : « Un bruit bizarre a été semé dans Paris » durant le mois où nous sommes; l'on disait que Cromwell ne se con- » tentant pas de cette souveraine autorité qu'il s'était arrogée en An- » gleterre, Écosse et Irlande, sous le nom de Protecteur de ces trois » nations, aspirait secrètement à se conserver sous celui de roi; et que » pour y parvenir avec l'approbation de toute la chrétienté, il avait » envoyé deux catholiques anglais à Rome, qui négociaient sous main » de sa part avec Sa Sainteté, et taschaient de luy persuader qu'en don- » nant son consentement au desseing ambitieux de cet usurpateur, il ra- » mènerait assurément dans le giron de l'Église ce nombre infini d'âmes » qui recongnoissaient sa puissance et son nouvel établissement sur » elles. Le temps nous fera voir si cet illustre imposteur estait capable » d'une si belle pensée, et si, d'ung si méchant principe, il pouvait » naistre ung si grand bien à tous ces parricides insulaires *. »

Le Parlement était à peine assemblé que M. de Bordeaux, ambassadeur de France à Londres, écrivit à M. de Brienne : « M. le Protecteur » m'a donné ce soir l'audience que j'avais demandée... Je suis sorti » persuadé, tant par ses paroles que par sa contenance, que les affaires » du dedans de l'Angleterre occupent plus son esprit que celles de » dehors, et sa conduite depuis peu de jours confirme qu'il a grande

* Ce journal, qui va de 1648 à 1657, se trouve parmi les manuscrits de la Bibliothèque nationale, supplément français, sous le n° 1238 *bis*. Il se compose de cinq volumes cotés *a*, *b*, *c*, *d*, *e*.

» alarme ou grand dessein *. » Il ajoutait un mois après : « M. le Pro-
» tecteur fait toujours profession de ne vouloir rien changer; néan-
» moins le bruit public veut que le Parlement fera quelque innovation
» en sa faveur, après que les moyens d'entretenir la guerre avec le roi
» d'Espagne auront été résolus **. » Au commencement de décem-
bre 1656 : « C'était la créance commune que le Parlement traiterait
» aujourd'hui de la succession, et que nonobstant les oppositions ap-
» parentes de quelques officiers de l'armée, elle serait résolue; j'ap-
» prends néanmoins qu'il ne s'est rien dit ce matin. Quelques-uns veu-
» lent que la proposition soit remise après que toutes les autres affai-
» res seront conclues; d'autres que la répugnance des officiers de
» l'armée l'éloigne pour plus longtemps; et quoiqu'il soit plus vrai-
» semblable que M. le Protecteur doive réussir dans son dessein,
» n'ayant que des esprits peu élevés à réduire, je ferais néanmoins
» difficulté d'en parler si hardiment que fait le colonel Lockhart, et il
» se serait bien moins avancé s'il réglait ses discours sur ceux de son
» maître. » Et enfin dans les derniers jours de ce même mois *** :
« Quelques-uns veulent que le bruit d'une descente du roi de la Gran-
» de-Bretagne en Écosse se répande afin de rendre plus plausible la pro-
» position qui se doit faire l'un de ces jours en faveur de la famille de
» M. le Protecteur; la matière a déjà été traitée plusieurs fois indirec-
» tement, et les officiers de l'armée ont toujours paru contraires; mais
» il semble qu'à cette heure la résolution soit prise d'en parler ouver-
» tement. Dès avant-hier, la plupart des membres s'y attendaient, et la
» remise qui s'y apporte fait dire que les esprits de l'armée ne sont pas
» bien encore disposés. Néanmoins l'opinion la plus commune veut qu'ils
» seront d'accord et n'affectent cette répugnance que pour conserver
» leur crédit parmi les officiers inférieurs qui ne peuvent goûter l'éta-
» blissement d'une monarchie parfaite. Les gentilshommes et gens de
» loi dont le corps est composé, et beaucoup d'autres personnes de
» toutes les conditions d'Angleterre, la souhaitent; ceux même qui
» sont affectionnés à la famille royale croient que ce serait son avan-
» tage que la querelle fût réduite entre elle et celle du Protecteur.
» Néanmoins, s'il survivait quelque temps à l'établissement dont il se
» parle, ses enfants pourraient conserver l'autorité ****. »

Quand les choses furent ainsi préparées, soit par ses soins, soit par

* M. de Bordeaux à M. de Brienne, 21 septembre 1656; *Archives des affaires étrangères de France.*

** Le même au même; 26 octobre 1656; *ibid.*

*** M. de Bordeaux à M. de Brienne, 11 décembre 1656. *Ibidem.* — Le colonel Lockhart était alors ambassadeur de Cromwell en France.

**** M. de Bordeaux à M. de Brienne; fin 1656, sans date de jour.—*Archives des affaires étrangères de France.*

leur pente naturelle, Cromwell entra décidément en campagne, et son premier coup fut dirigé contre ce Parlement même qui devait le faire roi. C'était peu de l'avoir mutilé et humilié; il fallait faire fortement sentir le vice de cette assemblée unique qui, malgré son abaissement, se regardait toujours comme dépositaire de la souveraineté nationale, et au sein de laquelle tous les pouvoirs, sans distinction et sans limite, venaient encore quelquefois se confondre et se déployer tyranniquement. La chambre fournit elle-même à Cromwell l'occasion de faire éclater ce péril aux yeux du pays. Un sectaire, James Nayler, d'abord soldat, puis quaker, et insensé parmi des insensés, prétendait que le Christ, descendu de nouveau sur la terre, s'était incarné en lui, et à ce titre il se livrait à toutes sortes de manifestations et d'actes extravagants ou licencieux; des femmes, des vagabonds fanatiques le suivaient partout, chantant ses louanges et presque l'adorant. Il fut arrêté à Bristol et conduit à Londres où la Chambre, au lieu de le renvoyer devant les juges ordinaires, se fit faire, sur ce qui le concernait, un long rapport, le manda à sa barre, et décida qu'elle le jugerait elle-même. L'affaire occupa dix séances; la Chambre soutint qu'elle avait, aussi bien que les trois pouvoirs réunis de l'ancien Parlement, le droit de vie et de mort; et si quelques jurisconsultes, entre autres Whitelocke, n'avaient pris la parole, ce fou blasphémateur eût probablement été pendu; sur 178 votants, 82 membres, parmi lesquels Richard Cromwell lui-même, opinèrent en ce sens. Nayler fut condamné à être mis au pilori, à avoir la langue percée d'un fer rouge, à être fouetté publiquement, et à rester en prison, aux travaux forcés, aussi longtemps qu'il plairait au Parlement *. Cromwell n'eut garde de toucher à cette sentence; il eût blessé le sentiment public, soulevé contre le blasphémateur. Mais un autre sentiment public s'élevait aussi contre cette violation du droit commun, contre la Chambre s'érigeant en pouvoir judiciaire, supprimant le jury, les juges, toutes les formes légales, et enlevant ainsi aux Anglais les plus chères garanties de leurs libertés. Cromwell saisit avidement l'occasion; au moment même où la sentence s'exécutait, il écrivit à l'orateur du Parlement:

« Très fidèle et bien aimé, salut. Nous avons pris connaissance d'un » jugement rendu naguère par vous contre un nommé James Nayler. » Nous détestons et nous repoussons toute idée de donner directement » ou indirectement le moindre appui à des personnes coupables de » telles opinions et pratiques, ou prévenues des crimes imputés audit » Nayler. Cependant, étant actuellement chargé du gouvernement au » nom du peuple de ces nations, et ne sachant pas jusqu'où peuvent

* *Journals of the House of Commons*, t. VII, p. 448—469; *State Trials*, t. V, col. 801—842.

» s'étendre de tels procédés, dans lesquels le Parlement est entré tout » à fait sans notre concours, nous désirons que la chambre veuille » bien nous faire connaître les arguments et les motifs sur lesquels » elle s'est fondée pour procéder ainsi »*.

Cromwell mettait ainsi en lumière les vices de la constitution républicaine, et à la charge du Parlement seul la plus flagrante de ces violations de droits qu'il avait lui-même si souvent commises; et en même temps, sans faire aux sectaires effrénés aucune avance compromettante, il se lavait, à leurs yeux, des rigueurs que l'un d'entre eux venait de subir.

Après le Parlement, ce fut l'armée, ceux du moins de ses anciens compagnons dont il redoutait le mauvais vouloir ou le crédit, qu'il s'appliqua à rabaisser et à compromettre. Sous prétexte de pourvoir aux frais de la milice, un bill fut proposé pour établir, sur les anciens royalistes seuls, une taxe du dixième de leur revenu**; le vrai motif était d'amnistier les majors-généraux qui, chacun dans son district, avaient, l'année précédente, imposé une taxe semblable, et de sanctionner ainsi à la fois la taxe et l'autorité militaire qui l'avait illégalement perçue. Tout portait à croire que ce bill était proposé de l'aveu de Cromwell; c'était lui, qui, en 1655, avait institué les majors-généraux et leur avait donné toutes leurs instructions. A la première mention du bill dans la chambre, Thurloe lui-même en appuya la proposition***; mais, au grand étonnement de tous, quand le débat s'engagea, l'un des gendres de Cromwell, John Claypole, le mari de sa fille favorite, Elisabeth, se leva le premier et dit : « Ce bill consiste en » deux parties : la continuation de la taxe du dixième sur les Cavaliers, » et un acte d'amnistie pour les autorités qui l'ont d'abord établie. Je » ne comprends pas comment la première partie peut être adoptée, à » moins que vous ne violiez vous-mêmes l'amnistie accordée aux par- » tisans du feu roi. Vous avez pardonné leur offense; vous ne pouvez » les frapper de nouveau par une mesure rétrospective. Voudriez-vous » substituer cette charge sur leur postérité, et punir les enfants pour » la faute de leurs pères? J'approuve la seconde partie, l'acte d'am- » nistie pour les autorités qui, l'an dernier, ont perçu la taxe; mais » j'espère qu'on y pourvoira par un autre bill. Je ne fais que lever le » gibier, et j'en laisse la poursuite à ceux qui s'y entendent mieux » que moi. Mon avis est que ce bill doit être rejeté****. »

* 25 décembre 1656; *Cromwell's Letters and Speeches*, t. II, p. 449.

** Le 25 décembre 1656; Burton, *Parliamentary Diary*, t. I, p. 230-243.

*** Thurloe, *State-Papers*, t. V, p. 786; *Parliamentary History* (Londres, 1760), t. XXI, p. 48-53.

**** Burton, *Parliamentary Diary*, t. I, p. 310.

La colère des majors-généraux fut vive ; ils étaient trahis par celui-là même de qui ils tenaient leur mission, et il les livrait à la haine qu'avaient soulevée contre eux les mesures arbitraires qu'il leur avait commandées. Lambert, Desborough, Whalley, Butler et leurs amis soutinrent ardemment le bill. Encouragés par l'exemple de Claypole, les jurisconsultes et les courtisans persistèrent à l'attaquer. Le débat devint violent et personnel. Un jour, le major-général Butler ayant parlé des Cavaliers avec rudesse, Harry Cromwell, cousin du Protecteur, dit en lui répondant : « Quelques-uns de ces messieurs pensent » et disent que, parce que quelques-uns des Cavaliers ont commis des » fautes, il est juste que tous soient punis. Il suivrait de là que, parce » que quelques-uns des majors-généraux ont commis des fautes, ce que » j'offre de prouver, tous mériteraient d'être punis. » Les majors-généraux se soulevèrent ; l'un d'eux, Kelsey, demanda que Harry Cromwell fût tenu de nommer ceux qu'il avait voulu inculper : « Je suis prêt, dit Har- » ry, je demande à la Chambre la permission de les nommer, et je m'en- » gage à prouver qu'ils ont fait des choses insoutenables. » La Chambre était en feu ; « mais ce feu fut éteint, dit le membre même qui raconte » l'incident, par les graves porteurs d'eau toujours prêts en pareil cas. » En sortant de la séance, quelques amis des majors-généraux menacèrent Harry Cromwell de la colère du Protecteur ; Harry alla le soir même à Whitehall, et répéta à son cousin ce qu'il avait dit à la chambre, ajoutant qu'il apportait les papiers par lesquels il était prêt à le prouver. Cromwell prit la chose en plaisanterie, et, ôtant de ses épaules un riche manteau écarlate qu'il portait ce jour là, il le donna, ainsi que ses gants, à Harry, « qui est venu aujourd'hui même, dit le nar- » rateur, se pavaner à la chambre avec ses gants et son manteau » nouveaux, à la grande joie des uns et au grand trouble des autres. » Ce fut un charmant tour de Son Altesse *. »

Gai et moqueur avec plus de verve que de bon goût, Cromwell prenait presque autant de plaisir à jouer ses adversaires qu'à les vaincre, et il fut, à coup sûr, amusé de leur surprise et de leur courroux à se voir ainsi bravés et dupés. Il prévoyait l'opposition de quelques-uns des majors-généraux à son espérance, et il tenait plus à les décrier qu'il ne se souciait de les irriter. Une seule idée le préoccupait en ce moment : se placer à part et au-dessus du Parlement et de l'armée, s'offrir au pays comme le seul refuge contre leurs excès, et fonder ainsi l'élan suprême de sa fortune sur la juste impopularité de ses propres instruments.

Des faits récents et graves vinrent donner des motifs spécieux à son dessein et redoubler la vivacité de son désir. En Angleterre et sur le

* Thurloe, *State-Papers*, t. VI, p. 20 ; Burton, *Parliamentary Diary*, t. I, p. 369 ; Mark Noble, *Memoirs of the Protectoral House of Cromwell*, t. I, p. 67-73.

continent, de nouveaux complots s'ourdissaient pour le renverser. Un de ses anciens officiers, qui avait jadis partagé ses plus rudes campagnes et quelquefois son lit, le colonel Sexby, républicain hardi, haineux et infatigable, allait et venait sans relâche de Londres à Bruxelles, de Bruxelles à Madrid, de Madrid à Paris, de Paris à Cologne, suscitant contre lui des alliances de Cavaliers et de niveleurs, de catholiques et d'anabaptistes, les illusions des Stuarts émigrés et les haines du roi d'Espagne, tantôt des levées de soldats et tantôt des assassins. Un traité avait été signé, à Bruxelles, au nom du roi d'Espagne, pour mettre 6,000 Espagnols à la disposition de Charles II qui devait tenter une invasion en Angleterre. Un quartier-maître révoqué de l'armée de Monk, Miles Syndercombe, camarade de Sexby et conspirateur aussi acharné que lui, préparait à Londres, autour de Whitehall et sur les points où passait souvent le Protecteur, ses plans d'assassinat. La police de Thurloe tenait Cromwell au courant de toutes ces menées, et Mazarin, charmé de le voir en guerre avec l'Espagne, lui donnait toutes les informations qui pouvaient le servir. Cromwell voulut s'assurer plus complétement encore l'appui de la France, et il proposa au cardinal une alliance offensive et défensive. Mazarin répondit que le Roi Très Chrétien ne s'y refuserait pas, pourvu que le Protecteur montât sur le trône, et, en rendant son pouvoir héréditaire, mît fin à ces incertitudes qui ne permettaient pas à la cour de France de contracter avec lui une solide intimité *. Cromwell était ainsi poussé, en même temps et dans la même voie, par son ambition et par sa prudence, par ses désirs et par ses dangers.

Il se résolut à faire éclater la situation. Le 19 janvier 1657, Thurloe se leva dans le Parlement et y révéla solennellement le complot de Sexby et de Syndercombe contre la vie du Protecteur, donnant des détails, lisant les dépositions, et faisant pressentir des périls encore obscurs et plus étendus **. Sincère ou affectée, l'émotion fut profonde : on vota un service solennel dans les trois royaumes, pour rendre grâce à Dieu de la découverte du complot ; on proposa la nomination d'un comité chargé d'aller demander au Protecteur quel jour il lui plairait

* Clarendon, *History of the Rebellion*, l. XV, t. VI, p. 14, 15, 47 etc. — Clarendon, *State-Papers*, t. III, p. 315, 321, 324, 327, 338. — Thurloe, *State-Papers*, t. VI, p. 1, 33, 182. — Godwin, *History of the Commonwealth of England*, t. IV, p. 278, 333 et suivantes. — J'ai entre les mains les copies des dépêches de Don Juan d'Autriche, gouverneur des Pays-Bas, au roi d'Espagne, de Don Alonzo de Cardenas, qui avait été ambassadeur d'Espagne à Londres, à Don Louis de Haro, et des délibérations du Conseil de Castille, dans lesquelles est exposée toute la négociation de Charles II avec la cour de Madrid. Ces pièces ont été tirées des Archives de Simancas.

** Burton, *Parliamentary Diary*, t. I, p. 354.— Clarendon, *State-Papers*, t. III. p. 325.—Thurloe, *State-Papers*, t. V, p. 777.—*State-Trials*, t. V, col. 842-872.

de recevoir la Chambre et d'entendre l'expression de ses sentiments : « J'y voudrais ajouter quelque chose, dit un membre obscur, M. Ashe, » quelque chose qui serait très efficace pour le salut de Son Altesse et » de nous-mêmes, et pour mettre fin à tous ces projets de nos enne- » mis : ce serait que Son Altesse voulût bien se charger du gouverne- » ment selon notre ancienne constitution. Alors, nos libertés et notre » repos, la sûreté et les priviléges de Son Altesse seraient établis sur » de solides fondements. » L'émotion fit place à une rumeur violente : « Je ne comprends pas, dit M. Robinson, ce que signifie cette » motion qui parle d'une ancienne constitution, et je ne vois pas com- » ment nous pourrions la discuter ; l'ancienne constitution, c'est » Charles Stuart ; j'espère que nous n'allons pas le rappeler. » — « Le » membre qui vient de faire cette motion, dit M. Highland, était jadis un » de ceux qui travaillaient à détruire ce que maintenant il voudrait » rétablir : un roi, des lords et des communes, c'était là cette ancienne » constitution que nous avons renversée en prodiguant notre sang et » nos trésors. Voulez-vous faire de mylord Protecteur le plus grand » hypocrite, en le faisant asseoir sur ce trône contre lequel Dieu a suf- » fisamment rendu témoignage ? Vous proposez-vous de relever ce » gouvernement royal qui, pendant mille ans, a persécuté le peuple » de Dieu ? En attendez-vous mieux désormais ? Quel crime qu'une telle » motion ! Est-ce sur cela que vous ordonnerez un jour d'actions de » grâces ? Qu'elle disparaisse, qu'elle meure, car elle est abominable ! » Je vous en conjure, que jamais cette idée ne prenne pied ici parmi » nous *. »

Attaquée avec cette violence, la motion de M. Ashe fut défendue aussi, mais un peu timidement et avec embarras. On finit par la laisser tomber comme intempestive, sans la rejeter, et par une sorte de consentement général. « Je n'ai jamais vu, dit Thomas Burton, qui y » assistait, un débat si chaud s'évanouir d'une façon si singulière, » comme un feu follet **. »

Ce n'était pourtant pas la première fois que la Chambre entendait de telles paroles ; quelque temps auparavant, le colonel William Jephson, on ne sait plus à quelle occasion, avait nettement proposé de faire Cromwell roi ; mais sa proposition, à peine écoutée, était tombée sans bruit. Comme il dînait, peu après, à Whitehall, Cromwell l'en réprimanda doucement, en lui disant qu'il ne concevait pas quelle était son idée en faisant une proposition semblable ? « Tant que je siégerai » dans cette chambre, répondit Jephson, je demande à être libre d'ac- » quitter ma conscience, dût mon opinion avoir le malheur de dé-

* Burton, *Parliamentary Diary*, t. I, p. 356-364.
** Burton, *Parliamentary Diary*, t. I, p. 366.

» plaire ». Et Cromwell, lui frappant sur l'épaule, lui dit : « Va-t-en,
» tu n'es qu'un fou! » — « On vit bientôt, dit Ludlow, de quelle folie
» le colonel était possédé; il obtint immédiatement une compagnie
» d'infanterie pour son fils, étudiant à Oxford, et un régiment de cava-
» lerie pour lui-même » *.

Il fallait sortir de ces préliminaires significatifs, mais vains, et qui excitaient les passions sans toucher au but; une proposition décisive fut préparée ; on demanda à Whitelocke de la présenter au Parlement; il s'y refusa, promettant de l'appuyer quand elle serait faite **; il était de ceux qui veulent que l'événement marche devant eux, aimant mieux avoir à répondre d'une complaisance un peu servile que d'une démarche un peu hardie. L'alderman sir Christopher Pack, l'un des représentants de la Cité de Londres, s'en chargea. Cromwell l'avait naguère créé chevalier, et il avait, comme commissaire de l'excise, des comptes à rendre dont il était un peu embarrassé. Le 23 février, dès que la Chambre fut réunie, il se leva, et, montrant un long papier qu'il tenait à la main, il demanda la permission de le lire. « C'était, » dit-il, quelque chose qui tendait à établir définitivement le gouver-» nement de la nation, et à consolider la liberté et la propriété ». L'orage éclata soudain, car personne ne se méprenait sur l'objet de la proposition : les républicains, militaires et civils, s'opposèrent à la lecture, se récriant contre l'irrégularité de la forme, accablant Pack de questions et de reproches, poussant même la violence jusqu'à l'arracher de la place où il siégeait, près de l'orateur, pour l'entraîner à la barre. Mais les partisans du Protecteur, les jurisconsultes surtout, soutinrent résolument la proposition et son auteur. La lecture, mise aux voix, fut ordonnée par 144 suffrages contre 54; elle eut lieu immédiatement, et il fut décidé que le débat commencerait le lendemain ***.

L'acte était intitulé : « Humble Adresse et Remontrance des cheva-
» liers, citoyens et bourgeois, maintenant réunis dans le Parlement de
» cette république », et il rétablissait la monarchie, invitant Cromwell à prendre le titre de roi, et à désigner lui-même son successeur.

Dès le lendemain, 24 février, Thurloe écrivait à Monk, alors gouverneur d'Écosse : « Nous sommes tombés hier, au sein du Parlement,
» dans un grand débat ; l'un des aldermen, membre pour la Cité, a
» apporté un papier intitulé : *Remontrance*, etc., qui demande à my-
» lord Protecteur de prendre le pouvoir royal et de convoquer à l'a-
» venir des parlements composés de deux chambres ». Et, après avoir

* Ludlow, *Mémoires*, t. II, p. 356.

** Whitelocke, *Memorials*, p. 656.

*** *Journals of the House of Commons*, t. VII, p. 496.—Ludlow, *Mémoires*, t. II, p. 357-360.

expliqué à Monk les divers articles du projet, Thurloe termine en disant : « Je vous donne tous ces détails afin que vous soyez en mesure » de donner vous-même satisfaction aux personnes qui pourraient » avoir des scrupules sur cette affaire. Je vous assure qu'elle vient du » Parlement seul, et que Son Altesse ne savait rien des propositions » avant qu'elles eussent été introduites dans la Chambre ; et personne » ne sait, si, dans le cas où elles y seraient adoptées, Son Altesse ne » les rejettera pas. C'est ce qu'elle fera certainement si les intérêts » des honnêtes gens et de la bonne cause n'y sont pas pleinement garantis. Il sera bon que vous vous teniez bien informé de l'attitude » de l'armée qui est autour de vous, car des esprits inquiets prendront » ce prétexte, comme un autre, pour la jeter dans le mécontentement » par de faux rapports » *.

L'avertissement était opportun, car, le 27 février, le jour même où le Parlement célébrait un jeûne solennel pour attirer les lumières d'en haut sur le grand débat qui l'attendait, un centaine d'officiers, conduits par plusieurs des majors-généraux, Lambert, Desborough, Fleetwood, Whalley, Gosse, se présentèrent devant Cromwell, et le conjurèrent de ne point accepter le titre de roi : « Ce titre, lui dirent- » ils, ne plaît point à l'armée ; il sera un sujet de scandale pour le » peuple de Dieu et de joie pour ses ennemis ; il est plein de péril pour » votre personne et pour les trois nations ; il prépare les voies au re- » tour de Charles Stuart. »

Cromwell leur répondit sur-le-champ : « Le premier qui m'ait parlé » de ce titre, c'est le même qui est aujourd'hui l'organe des officiers » ici présents **. Quant à moi, je ne suis jamais entré, à ce sujet, dans » aucune intrigue. Il y a eu un temps où vous ne rechigniez point à ce » mot de *roi*, car l'acte sur lequel est fondé le gouvernement actuel » me fut présenté avec ce titre ; je vois ici quelqu'un qui pourrait » l'attester ; et je refusai de l'accepter. Comment il se fait que mainte- » nant ce même titre vous fasse frémir, c'est ce que vous savez mieux » que moi. Pour mon compte, j'en fais aussi peu de cas que vous ; c'est » une plume à un chapeau. En toute occasion, vous avez fait de moi » votre souffre-douleur : vous m'avez fait dissoudre le Long-Parlement, » qui s'était, il est vrai, bien gâté en siégeant si longtemps. Vous m'a- » vez fait convoquer un Parlement, une Convention nommée par vous ; » et qu'a-t-elle fait? Elle a saisi d'effroi la liberté et la propriété. Si un » homme avait douze vaches, ces gens-là pensaient que celui qui n'en

* Cette lettre de Thurloe à Monk, à ma connaissance du moins, était restée jusqu'ici inédite ; je la dois à l'obligeance du Dr Travers Twiss, qui l'a trouvée et a bien voulu la copier pour moi, dans les manuscrits du château de Littlecott.

** Il faisait allusion au colonel Mills, qui venait de porter la parole au nom de ses camarades.

» avait point était en droit de partager avec son voisin. Qui eût pu dire » que quelque chose était à lui, s'ils avaient continué? Il a fallu les » dissoudre. Un Parlement a été ensuite convoqué : il a siégé cinq » mois, et à peine en ai-je entendu parler pendant ce temps là; il l'a » employé à mettre en question l'acte fondamental. Il a fallu dissoudre » ce Parlement. Peu après, vous avez jugé nécessaire qu'il y eût des » majors-généraux. A son origine, cette motion, amenée par des in- » surrections récentes et générales, était bien fondée; et vous, majors- » généraux, vous avez bien rempli votre office. Vous pouviez continuer : » qui vous a poussés à présenter à la Chambre un bill à ce sujet, comme » vous l'avez fait naguère, et à vous attirer un échec? A peine aviez- » vous exercé quelque temps votre pouvoir que vous avez impatiem- » ment demandé la convocation d'un Parlement. J'étais contre; mais » vous aviez la confiance que, par votre force et votre crédit, vous » feriez élire des hommes selon le désir de votre cœur. Vous y avez » échoué, et le pays a été offensé : cela est évident. Il est temps d'en » venir à un règlement définitif du gouvernement, et de mettre de côté » ces procédés arbitraires si désagréables à la nation. Par les actes » mêmes de ce parlement, vous voyez bien qu'il y faut un frein, un » contrepoids; ce qui est arrivé à James Nayler pourrait vous arriver » à vous. Par leur pouvoir judiciaire, ils atteignent la vie et les mem- » bres de tous. Est-ce que l'acte fondamental du Protectorat me met » en état d'y résister? » *.

Les faits que rappelait Cromwell étaient pressans, et sa voix pleine d'empire sur ses anciens compagnons. Plusieurs fléchirent dans leur résistance, entr'autres, trois majors-généraux, Whalley, Gosse et Berry. On transigea; il fut convenu que la question du titre de roi demeurerait en suspens jusqu'à la fin du débat, et qu'aucune clause du bill ne serait définitive ni obligatoire tant qu'on n'aurait pas statué sur toutes. A cette condition, les officiers acceptèrent le parlement composé de deux chambres, le droit de Cromwell à nommer son successeur, et ils s'engagèrent à laisser le débat suivre paisiblement son cours.

Du 23 février au 30 mars, il occupa vingt-quatre séances, dont sept, contre les usages de la Chambre, remplirent la journée tout entière, avant et après midi. Les détails peu nombreux qui en restent semblent indiquer que, longues et animées, elles ne furent cependant troublées par aucune violence. Seulement, lorsqu'après avoir discuté tout le projet, on revint à l'article premier qui rétablissait la royauté et qui avait été laissé en suspens, la Chambre ordonna que ses portes fussen fermées et qu'aucun membre ne pût sortir sans une permission ex

* Burton, *Parliamentary Diary*, t. I, p. 382-384.

presse. Plusieurs, sans doute, auraient désiré se soustraire à la nécessité de prendre parti dans une si embarrassante question. Cent quatre-vingt-cinq membres votèrent : 62 contre et 123 pour l'article, qui fut adopté en ces termes : « Que Votre Altesse veuille bien prendre les » nom, titre, dignité et office de roi d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande, » et de tous les domaines et territoires qui en dépendent, et en exercer » le pouvoir conformément aux lois de ces nations. » Et pour mettre immédiatement le style de l'acte en harmonie avec les convenances monarchiques, au lieu de l'appeler : « Adresse et Remontrance », on l'intitula : « Humble Pétition et Avis » *.

Rien ne donne à penser que pendant ce débat le pays en fût violemment agité, ni qu'il y prêtât une attention passionnée. Les journaux du temps, exactement censurés ou rudement intimidés, s'en expriment avec une réserve sèche et brève ; on n'y trouve que des paroles comme celles-ci : « La chambre a adopté, le 25 mars, une résolution de grande » importance, dont nous rendrons compte plus tard**. » Justement lasse et méfiante, la population se souciait peu de ses maîtres et des changements où ils lui semblaient seuls intéressés. C'était autour du gouvernement, parmi ses serviteurs et ses adversaires, que se concentrait la passion comme l'action; et même là, malgré l'ardeur de la lutte, le doute et la réserve étaient grands. Thurloe écrivait, le 3 mars, à Henri Cromwell, le second fils du Protecteur, et qui commandait en Irlande : « Son Altesse a parlé aux officiers en termes très clairs, mais affectueux » et doux, et à leur pleine satisfaction, à ce qu'on rapporte. Cependant, » je suis hors d'état de dire quelle sera l'issue. Je n'aime pas la physionomie et le tour actuel des affaires; un solide établissement n'est, » je le crains, et ne sera jamais dans l'esprit de certains hommes. » J'espère que ceux qui souhaiteraient d'y parvenir apprendront à se » soumettre à la main de Dieu qui dispose sagement de toutes choses***. » Et, presque au même moment, Henri Cromwell écrivait de Dublin à Thurloe : « Je bénis le Seigneur de ce que Son Altesse inspire à la » plupart des membres du Parlement tant d'affection et de confiance » qu'ils aient cru devoir témoigner une si complète satisfaction de la » façon dont Elle exerce son pouvoir, et même penser qu'il est de l'intérêt de la nation de lui en conférer un encore plus grand.... Quant » au mérite des propositions en elles-mêmes, si quelques-uns de nos » grands personnages ne peuvent les digérer, ce n'est pas une raison » pour qu'elles me plaisent moins. Puisqu'ils ne peuvent consentir à

* *Journals of the House of Commons*, t. VII, p. 496-514.

** *Public Intelligencer*, 30 mars. — *Mercurius politicus*, 2 avril. — Godwin, *History of the Commonwealth*, t. IV, p. 355.

*** Thurloe, *State-Papers*, t. VI, p. 93.

» ce qu'a fait un Parlement fait de leurs propres mains, je les tiens » pour des hommes incapables de vivre en repos et de supporter un » gouvernement quelconque. Il ne faut pas faire grand cas des appé- » tits dépravés d'esprits si malades, et je suis si peu touché de leur » mécontentement que je regarde ce qui se passe comme une occasion » providentielle d'extirper ces épines qui seront toujours si incom- » modes dans les flancs de Son Altesse..... Que le Seigneur lui fasse la » grâce de voir combien il est plus sûr de s'appuyer sur des personnes » considérables, accréditées, intègres et sages, que sur des hommes » qui ont laissé éclater toute leur envie, et qui ne savent se soutenir » eux-mêmes qu'en perpétuant la confusion! Quant à moi, en ceci » comme en toutes choses, je m'efforcerai de plus en plus de sou- » mettre ma volonté à la providence de celui entre les mains de qui » je remets votre destinée comme la mienne. »*.

Remarquable exemple de tranquillité prudente de la part de deux hommes engagés à ce point dans l'événement, et qui s'en entretenaient dans la plus libre intimité.

Dès qu'elle toucha au terme de son travail, le 27 mars, la Chambre nomma des commissaires chargés d'aller demander au Protecteur quel jour il voudrait lui donner audience pour qu'elle le lui présentât; et, quatre jours après, le 31 mars, vers onze heures, Cromwell, entouré des principaux officiers de son gouvernement, reçut le Parlement à Whitehall, dans cette même Salle des Banquets que, huit ans auparavant, Charles I[er] avait traversée entre deux haies de soldats pour aller à l'échafaud. « Avec le bon plaisir de Votre Altesse, lui dit l'o- » rateur de la chambre, sir Thomas Widdrington, j'ai reçu du Parle- » ment d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande, l'ordre de vous présenter, » en son nom, cette humble Pétition. Je n'ignore pas que je parle » devant un grand personnage, dont le jugement supérieur sait écarter » et dissiper tous discours inutiles, comme le soleil dissipe les vapeurs. » Je ne suis qu'un serviteur, et je n'ai point à exprimer mes propres » pensées, mais à déclarer ce que le Parlement m'a commandé. Je res- » semble à un jardinier qui cueille des fleurs dans le jardin de son » maître et en compose un bouquet; je n'offrirai à Votre Altesse que » ce que j'ai recueilli dans le jardin du Parlement. »

Widdrington fit, des dix-huit articles de la Pétition, une analyse détaillée : le rétablissement de la royauté et d'une seconde chambre désignée sous le nom de *l'autre chambre,* le mode d'élection ou de nomination des membres divers du Parlement ainsi formé, la fixation d'un revenu public permanent, la domination exclusive de la foi protestante avec quelque tolérance pour les sectes, telles en étaient les

* Le 4 mars 1657. Thurloe, *State-Papers*, t. VI, p. 93.

dispositions principales qu'il justifia sans goût, mais non sans art, par les autorités les plus hétérogènes, Abraham et Aristote, la Bible et la grande Charte, les dogmes chrétiens et les traditions légales de l'Angleterre. « J'en ai fini, dit-il, des diverses pièces du gouverne- » ment projeté par notre Pétition, mais non de tous les articles; il en » reste encore un. Le Parlement a une si bonne opinion de ce plan de » gouvernement, tel qu'il résulte de tous les articles réunis, que son » humble désir est que vous veuilliez bien les accepter tous. Ils sont liés » de façon à ne former qu'une seule chaîne; c'est comme un édifice » bien construit et bien cimenté; si une seule pierre est retirée, tout » s'écroule. Le rejet d'un seul de ces articles rend tous les autres inco- » hérents et impraticables; ils sont tous les enfants d'une même mère, » le Parlement; nous espérons que Votre Altesse les adoptera tous : » *Aut nihil, aut totum dabit**. »

Cromwell répondit sur-le-champ : « Il faudrait vraiment que j'eusse » un front d'airain, monsieur l'orateur, si ce plan de gouvernement » qu'il a plu au Parlement de m'offrir par vos mains, ne me jetait pas » dans un trouble d'esprit extrême : évidemment le bien-être, la paix, » tout le trésor des intérêts de trois nations, et des plus honnêtes gens » du monde, sont engagés dans cet acte si grand et si important. Je dis » que cette seule considération doit susciter en moi le plus profond sen- » timent de respect et de crainte de Dieu dont aucun homme ait jamais » été saisi. J'ai passé ces dernières années dans le feu, si je puis ainsi » dire, au milieu de nos troubles; quand je rassemblerais dans un étroit » espace et de manière à les voir toutes à la fois, toutes les choses qui » me sont arrivées depuis que je suis entré dans les affaires de cette ré- » publique, elles ne rempliraient pas, et selon moi elles ne devraient » pas remplir mon cœur et mon esprit de la crainte et du respect de » Dieu qui conviennent à un chrétien, autant que cette chose que vous » venez maintenant m'offrir. Si je vous communiquais, à cet égard, une » résolution soudaine, sans chercher une réponse mise dans mon cœur » et dans ma bouche par celui qui a été jusqu'ici mon Dieu et mon » guide, cela vous donnerait bien peu de motifs de confiance dans le » choix que vous avez fait, car ma résolution aurait alors toute l'appa- » rence d'un appétit de la chair; et si vraiment elle provenait en moi » d'une telle source, l'issue de cette affaire, quelle qu'elle soit, pourrait » bien être une malédiction pour ces trois nations, et pour vous qui, » j'en suis convaincu, n'avez eu, dans tout ceci, qu'une bonne inten- » tion et des vues sincères et honnêtes pour la gloire de Dieu, le bien » de son peuple et les droits de la nation. Voyant donc à quel point vous

* Burton, *Parliam. Diary*, t. I, p. 397-413.

» êtes avancé dans cette affaire, et que, pour votre part, vous avez » accompli l'œuvre, je n'ai que ce seul mot à vous dire, c'est qu'il me » faut un peu de temps pour prendre conseil de Dieu et de mon propre » cœur. J'espère que ni l'humeur d'esprits faibles ou peu sensés, ni les » désirs de ceux qui pourraient prétendre à des choses qui ne sont pas » bonnes, ne me pousseront à vous répondre autrement qu'avec sincé- » rité et reconnaissance, en rendant justice à votre zèle et à votre inté- » grité, et de façon que ma réponse tourne au bien de ceux que, vous » et moi, nous servons et sommes faits pour servir. Et vraiment la chose » mérite délibération, la plus sérieuse délibération de ma part, et je me » tiendrai pour obligé de vous donner ma réponse aussi promptement » que je le pourrai*. »

Ce qui se passa dans l'esprit et autour de Cromwell au sortir de cette conférence, on l'ignore; trois jours après, le 3 avril, il fit demander au Parlement de lui envoyer des commissaires à qui il donnerait sa réponse, et ce même jour, à trois heures après midi, un grand comité, composé de quatre-vingt-deux membres, se rendit en effet à Whitehall: « Je suis très-fâché, leur dit Cromwell, de n'avoir pu faire » connaître plus tôt au Parlement mon désir; j'ai été atteint de quelque » souffrance ces deux derniers jours, hier et mercredi. J'ai pris en con- » sidération, aussi bien que je l'ai pu, les choses contenues dans le » papier qui m'a été présenté par le Parlement mardi dernier, et j'ai » demandé à Dieu qu'il me fût donné de vous faire une réponse conve- » nable pour moi et digne du Parlement. Je dois vous rendre ce témoi- » gnage que vous avez pris soin des deux plus grands intérêts que Dieu » ait en ce monde, la religion et la protection due à ceux qui la profes- » sent, la liberté civile et le droit de la nation. Ce sont là des choses » chrétiennes et honorables, et vous y avez pourvu en chrétiens et en » hommes d'honneur, en vrais Anglais, comme vous l'êtes. Et pour ces » deux intérêts, si Dieu m'en juge digne, je vivrai et mourrai. Per- » mettez-moi maintenant de vous dire qu'il y a une ou deux considéra- » tions qui me frappent. Vous m'avez nommé d'un titre autre que celui » que je porte maintenant. Vous exigez que ma réponse soit catégo- » rique, et vous ne me laissez, entre les propositions que vous me faites, » point de liberté de choix. Je ne mets pas en question votre sagesse » en agissant ainsi; je me tiens pour obligé de me conformer à votre » résolution; vous êtes des hommes sages et investis d'une grande con- » fiance; c'est un devoir de ne mettre en question rien de ce que vous » avez fait. Je serais bien abruti si je ne reconnaissais pas le très-grand » honneur que vous m'avez fait dans ce papier, et par votre entremise, » j'en témoigne au Parlement ma profonde reconnaissance. Mais je dois

* Burton, *Parliam. Diary*, t. I, p. 413-416.

» le dire, ce qu'il peut vous convenir d'offrir, il peut ne pas me convenir » de l'entreprendre. Que le Parlement, je vous le demande, veuille donc » bien ajouter à sa faveur, à son affection et à son indulgence pour » moi, cette autre faveur de ne pas prendre en mauvaise part une ré- » ponse que je lui fais telle que je la trouve dans mon cœur; c'est que » je ne suis pas capable d'un si grand honneur et fardeau. Voyant que » je ne puis accepter aucune des choses que vous m'offrez si je ne les » accepte toutes, je ne suis pas parvenu à penser que ce soit mon devoir » envers Dieu et envers vous de me charger de ce fardeau sous ce titre. » Je sais que tout ce que j'ai dit à la louange de votre nouveau plan de » gouvernement, on peut le retourner contre moi et me dire : — « S'il » y a tant d'excellentes choses dans ce plan, les refuserez-vous à cause » d'un seul ingrédient? — Mais rien ne peut faire de la conscience d'un » homme un esclave; et vraiment, c'est ma conscience qui me dicte » cette réponse. Si le Parlement est bien décidé à ceci : « Tout le plan ou » rien, » il ne me convient pas de rien faire pour vous engager à mo- » difier votre résolution. C'est là tout ce que j'ai à dire. Je désire, et je » n'en doute pas, que vous le rapportiez au Parlement avec fidélité et » candeur*. »

Le Parlement comprit les perplexités et les obscurités de cette réponse : il vota qu'il persistait absolument dans sa Pétition, chargea un comité de rédiger par écrit les raisons qui l'avaient dirigé dans cette grave délibération, et après avoir entendu et approuvé le rapport de ce comité, on décida que des commissaires iraient demander au Protecteur quel jour il lui conviendrait de recevoir la Chambre qui se proposait de lui donner lecture de cet exposé des motifs de sa Pétition, et de lui en laisser copie, s'il le désirait**.

La nouvelle entrevue eut lieu en effet le mercredi 8 avril. Les documents officiels n'en ont pas été conservés, ni l'exposé des motifs du Parlement, ni la réponse de Cromwell; mais les journaux du temps rapportent que le Protecteur s'y montra moins péremptoire dans son refus; il parla de ses infirmités, de ses incapacités; puisque le Parlement persistait dans sa proposition, il ne lui restait, à lui Cromwell, qu'à demander conseil, et à qui pouvait-il le demander sinon au Parlement lui-même? Il désirait donc être informé, avec plus de détail, des motifs de leur détermination. Il demandait à son tour la permission d'exposer ses doutes, ses craintes, ses scrupules. Il était prêt à rendre raison de ses propres appréhensions qui seraient peut-être surmontées par des appréhensions contraires. Il espérait que, lorsqu'on serait ainsi, de part et d'autre, au courant de toutes choses, on s'ar-

* *Cromwell's Letters and Speeches*, t. II, p. 497-500.
** *Journals of the House of Commons*, t. VII, p. 519-521.

rêterait à quelque plan également convenable pour le Parlement et pour lui, et qui satisferait aux intérêts de toute la nation *.

Evidemment, les journaux ne sortirent de leur réserve habituelle qu'avec l'autorisation du Protecteur et parce qu'il jugea à propos de porter devant le pays lui-même ce grand débat.

Dès le lendemain, le Parlement vota que, « prenant en considéra» tion ce que Son Altesse avait proposé la veille, des commissaires se» raient chargés de se rendre auprès d'Elle; qu'ils auraient pouvoir de » recueillir de sa bouche ses doutes et ses scrupules sur les divers points » de la Pétition; qu'ils offriraient à Son Altesse les raisons propres à la » satisfaire en maintenant les résolutions de la Chambre; et que, sur » les points à l'égard desquels ils ne parviendraient pas à satisfaire Son » Altesse, ils feraient leur rapport au Parlement**. »

Une discussion solennelle était ainsi engagée entre Cromwell et le Parlement, qui se chargeait de démontrer au Protecteur qu'il ne devait pas refuser d'être roi. Cent commissaires, parmi lesquels se trouvaient presque tous les hommes considérables de la chambre, en grande majorité amis de Cromwell, furent désignés pour cette mission.

Au moment même où ils la recevaient, une bande de béats fanatiques se soulevait dans Londres pour établir, eux aussi, disaient-ils, une monarchie, mais la seule monarchie légitime, celle du Christ. On les appelait, et ils s'appelaient eux-mêmes, les hommes de la cinquième monarchie. Toute autre loi que la loi de Dieu, révélée dans les Livres Saints, tout autre pouvoir que celui du Christ, représenté par l'Assemblée des Saints, devaient être abolis. Le 9 avril, une vingtaine d'entre eux, sous la conduite d'un tonnelier, Venner, se réunirent à Shoreditch, « tout bottés et éperonnés, » pour se porter ensuite à un rendez-vous général; mais une escouade de cavalerie les avait devancés là et les arrêta aussitôt. Dans un champ voisin du lieu désigné pour le rendez-vous général, où personne ne vint, on trouva des armes, des pamphlets destinés à être distribués, et un étendard portant un lion rouge *couchant*, avec cette devise : « Qui le fera lever? » Quelques hommes plus importants, le major général Harrison, l'amiral Lawson, les colonels Rich, Okey et Danvers, compromis soit par leurs propres actes, soit par les paroles des sectaires, furent également arrêtés. Le surlendemain, Thurloe, par ordre du Protecteur, rendit compte au Parlement du complot et des mesures prises pour le déjouer; sans exagération, en homme expérimenté, déclarant que le nombre et la qualité des personnes qui avaient tenté ce coup étaient « peu considérables, et même méprisables; » mais il le rattacha, non

* *Mercurius politicus*, 9 avril 1657; Godwin, *History of the Commonwealth*, t. IV, p. 359.

** *Journals of the House of Commons*, t. VII, p. 521.

sans raison, à l'état général des partis et des esprits; il donna des détails sur l'organisation secrète de ces sectaires et sur leurs relations avec tous les mécontents politiques. Le Parlement comprit et releva la démarche de Thurloe : sur une motion faite et adoptée à l'instant, l'orateur lui adressa officiellement ces paroles : « Monsieur le secré- » taire, je reçois l'ordre de vous témoigner, au nom du Parlement, ses » sincères remerciements pour vos excellents soins et vos heureux ef- » forts dans la découverte de cette affaire, et pour les grands services » que vous avez rendus à la république et au Parlement dans cette oc- » casion et dans beaucoup d'autres. » En même temps les commissaires, déjà désignés pour se rendre auprès du Protecteur, furent chargés de lui dire « que le Parlement avait reçu le rapport du secrétaire d'Etat, » qu'il en appréciait toute l'importance, et qu'il le prendrait immédia- » tement en sérieuse considération*. »

Ce fut sous ces auspices que s'ouvrirent, le 11 avril, entre les commissaires du Parlement et le Protecteur, ces conférences qui devaient décider si l'on ferait ou si l'on ne ferait pas un roi.

C'est un spectacle peu digne et déplaisant que celui d'une comédie obstinément jouée par des hommes graves dans une affaire grave. Cromwell et le Parlement savaient d'avance l'un et l'autre ce qui manquait au gouvernement de l'Angleterre; ils étaient l'un et l'autre convaincus que la royauté pouvait seule, en y rentrant, lui donner un caractère régulier et stable. Ils consumèrent un mois en conversations et en argumentations, comme s'ils avaient eu besoin de se persuader mutuellement. Au fond, le Parlement ne parlait point à Cromwell, ni Cromwell au Parlement; ils s'adressaient l'un et l'autre à un public qui n'était point dans Whitehall; aux républicains opposants, mais modérés, qu'ils espéraient amener à leurs vues, au pays tout entier pour qu'il s'associât à leur désir d'une royauté nouvelle, et contraignît les anciens partis à l'accepter**.

Quelque embarras se manifesta au début de la première entrevue : qui parlerait le premier? seraient-ce les commissaires du Parlement pour exposer les motifs de la Pétition, ou le Protecteur, pour dire ses objections? De part et d'autre on voulait se tâter et voir venir. Disposition commune dans la dernière période des révolutions, où presque tous les hommes, même les braves, devenus sceptiques et prudents, s'efforcent d'éluder ou d'atténuer leur responsabilité. Comme

* *Journals of the House of Commons*, t. VII, p. 521-522; Thurloe, *State-Papers*, t. VI, p. 184-186.

** Le compte-rendu détaillé de ces conférences se trouve dans un pamphlet intitulé : *Que la monarchie est la meilleure, la plus ancienne et la seule forme légale de gouvernement*, publié en 1660 et inséré dans le grand Recueil de pamphlets de Somers (*Somers's Tracts*, t. VI, p. 346-412).

il était aisé de le prévoir, ce fut le désir du Protecteur qui prévalut. Whitelocke prit la parole, et ce jour-là Cromwell ne fit guère qu'écouter les commissaires du Parlement. Dans le cours des cinq conférences qui eurent lieu, du 11 au 21 avril, neuf d'entre eux parlèrent successivement, développant tous à peu près les mêmes idées ; les jurisconsultes, surtout Whitelocke et Glynn, savants et judicieux, mais subtils et diffus ; l'homme de cour guerrier et politique, lord Broghill, plus précis et plus pratique ; il résuma en ces termes les raisonnements de ses collègues et les siens propres :

« C'est par le titre de Roi, et jamais par aucun autre, que nos an- » ciennes lois désignent le magistrat suprême ; or, les anciens fon- » dements, quand ils sont bons, valent mieux que les nouveaux, ceux- » ci fussent-ils également bons ; ce qui est confirmé par le temps et » l'expérience a bien mieux fait ses preuves, et porte en soi bien plus » d'autorité.

» Il vaut mieux mettre le magistrat suprême en harmonie avec les » lois en vigueur, qu'avoir à modifier les lois en vigueur pour les » mettre en harmonie avec lui.

» La nation, légalement assemblée en Parlement, vient d'examiner » quel titre convenait le mieux au magistrat suprême ; et après un » débat solennel, elle s'est arrêtée au titre de Roi, comme à celui par » lequel le peuple connaissait le mieux ses devoirs envers le magis- » trat suprême, et le magistrat suprême ses devoirs envers le peuple, » et tous deux en vertu de lois anciennes et bien connues.

» Parmi les personnes qui reconnaissent dans notre pays un gou- » vernement quelconque, il n'en est à peu près aucune qui ne se croie » tenue d'obéir, soit aux anciennes lois, soit aux lois nouvelles que » font ensemble Votre Altesse et le Parlement. Si donc le magistrat » suprême de ces trois nations s'appelle le Roi, ceux qui respectent » les anciennes lois accepteront volontiers son gouvernement, comme » fondé sur la base qu'ils reconnaissent, et ceux qui reconnaissent » les autorités nouvelles en feront autant, parce qu'elles auront été » greffées sur ce titre ; en sorte que partisans des anciennes ou des » nouvelles autorités, il n'y aura personne qui n'ait obtenu satis- » faction.

» Les anciennes autorités du pays ne connaissent le magistrat su- » prême que sous le titre de *Roi*, et l'autorité actuelle (le Parlement) » désire ne le connaître aussi que sous ce même titre ; si vous le re- » fusez, nos ennemis n'en seront-ils pas relevés ? ne soutiendront-ils » pas leurs espérances chancelantes en se disant entre eux, et en » disant à leurs alliés, que leur chef, à eux, porte le titre qu'ap- » prouvent, non-seulement tous les anciens parlements, mais même » le Parlement actuel, tandis que notre chef, à nous, n'est point connu

» des anciennes lois, et a refusé de se faire connaître sous le titre » que veut lui reconnaître le Parlement qu'il a lui-même appelé?

» Si Votre Altesse porte le titre de Roi, tous ceux qui lui obéissent » et la servent sont mis en parfaite sûreté par une loi bien antérieure » à nos dissensions, loi rendue dans la onzième année du règne de » Henri VII, et qui affranchit de toute poursuite tous ceux qui servent » quiconque, de fait, est Roi. Cette loi paraît très-raisonnable, car elle » pourvoit, non à l'intérêt d'une personne ou d'une famille particu- » lière, mais à la paix et à la sécurité du peuple. Le but de tout gou- » vernement est de procurer au peuple justice et sécurité, et le meil- » leur moyen d'atteindre ce but est d'établir un magistrat suprême. » Si Votre Altesse est revêtue du titre comme de l'office de Roi, et si, » sous cet abri, le peuple jouit de la paix et de ses droits, ceux-là se- » raient presque des fous qui rejeteraient ces bienfaits uniquement » pour atteindre le même but sous une autre personne.

» Il y a maintenant divorce entre le prétendant à la royauté et le » pouvoir royal effectif dans notre pays; or, nous savons que des » personnes divorcées peuvent se remarier; mais si l'une des deux » se marie à une autre, cela coupe court à toute espérance.

» Enfin, et ceci est une très-puissante raison, le Parlement vous » donne aujourd'hui ce conseil; les conseils des Parlements doivent » toujours avoir, et, j'en suis sûr, auront toujours beaucoup de force » et d'autorité. Et ce conseil ne vient pas seul; il est accompagné, » pour nos libertés civiles et religieuses, de beaucoup de choses excel- » lentes auxquelles Votre Altesse a déjà rendu une éclatante justice; » et il vient d'un Parlement qui a déjà donné à Votre Altesse d'in- » contestables preuves de son affection, et qui, si Votre Altesse l'é- » coute en ceci, sera encouragé à lui en donner bien davantage *. »

Cromwell écoutait ces exhortations avec une satisfaction évidente, mais mêlée d'une grande fermentation d'esprit : ce n'était point un homme à idées simples et fixes, ni qui marchât constamment à son but; il errait de tous côtés en le poursuivant, sondant très-loin le terrain et se jetant dans toutes sortes de voies indirectes ou même contraires. Pendant qu'on lui parlait, sa forte imagination faisait rapidement passer devant ses yeux les replis les plus cachés comme les faces les plus diverses de sa situation, et toutes les conséquences prochaines ou lointaines, probables ou seulement possibles, de l'acte dont il délibérait. Il prit et reprit plusieurs fois la parole, plus long et plus diffus que les jurisconsultes, accueillant et produisant pêle-mêle les réflexions, les souvenirs, les allusions, les pressentiments, incohérent et obscur, tantôt par entraînement, tantôt à dessein, quel-

* *Somers's Tracts*, tome VI, p. 352-364.

quefois jetant des traits de lumière, plus souvent donnant le change sur sa véritable pensée, en homme décidé à ne jamais se laisser saisir, et bien sûr, en même temps, de se retrouver, quand il le voudrait, dans le labyrinthe de son âme. « Si vos arguments pour m'imposer cette seule chose, la royauté, sont fondés sur la nécessité, » dit-il aux commissaires, eh bien ! alors, je n'ai rien à répondre; ce » qui doit être doit être, » et il résumait, en termes clairs et frappants, tout ce qu'avaient dit les jurisconsultes pour établir que la royauté était en effet un titre et un office nécessaire, si intimement incorporé avec les lois fondamentales de l'Angleterre qu'elles ne pouvaient être exécutées sans son concours : « Mais si on peut trouver, » hors de ce concours, quelque remède, quelque expédient, reprenait » Cromwell, alors vos arguments ne sont plus absolument concluants, » et la question n'est plus une question de nécessité, mais simplement » d'utilité et de convenance.... Or, la royauté ce n'est pas un pur mot, » quatre ou cinq lettres ; c'est le pouvoir suprême, quelque nom » qu'il porte; et l'autorité souveraine qui l'a baptisé de ce nom, aurait » pu lui en donner un autre. Elle lui en a donné un autre deux fois, » d'abord celui de *Gardiens de la liberté de l'Angleterre* *, quand cette » république a été fondée, et puis celui que je porte aujourd'hui. Et » vraiment je puis dire qu'à ces deux mots une obéissance, presque » universelle, a été accordée par tous les rangs et toutes les sortes de » personnes. Pour mon compte, je ne voudrais pas parler avec vanité, mais je puis dire que, depuis le commencement du Protectorat jusqu'à ce jour, les lois ont eu un libre cours, jamais plus » libre dans aucun autre temps, pas même dans ces années appelées, » et justement appelées, des jours d'Halcyon et de paix, depuis la » vingtième année de la reine Élisabeth jusqu'au temps du roi Jacques » et du roi Charles. Et s'il y avait ici, en ce moment, plus de mylords » juges qu'il n'y en a, ils pourraient peut-être dire quelque chose de » plus.... J'ai entrepris d'être dans le poste où je suis, non par espérance de faire aucun bien, mais par désir d'empêcher beaucoup de » mal, un mal immense que je voyais près de fondre sur la nation; » nous nous précipitions dans la confusion et le désordre, et de là » dans le sang; j'ai été l'instrument de ceux qui ont voulu que je me » chargeasse du fardeau que je porte.... Quelques-uns de vous savent, » et il me convient de dire moi-même que je sais comment j'ai été

* *Custodes libertatis Angliæ*, ce fut le nom, qu'en 1649, au moment de l'établissement de la république, on substitua à celui du roi en tête des arrêts des cours de justice et de tous les actes analogues; il désignait spécialement, à ce qu'il paraît, les commissaires du grand sceau gardiens des libertés publiques par l'autorité du Parlement. (Godwin, *Hist. of the Commonwealth*, t. III, p. 9.)

» appelé, à partir du premier jour jusqu'à celui-ci. Je suis un homme » qui, dès mon premier pas dans les affaires publiques, ai été porté » et élevé d'emplois inférieurs à des emplois plus grands; j'ai été » d'abord capitaine d'un escadron de cavalerie, et je faisais de mon » mieux dans mon poste, et il a plu à Dieu de m'y bénir. Sincèrement, » et avec une simplicité puérile, à ce que pensaient des hommes » grands et sages, je voulais que mes subordonnés me secondassent » bien dans mon œuvre. J'avais alors un très-digne ami, une noble » personne, et je sais que sa mémoire vous est chère à tous, M. John » Hampden. A ma première campagne je vis que nos hommes étaient » battus partout; j'engageai M. Hampden à faire ajouter, à l'armée » de mylord Essex, quelques nouveaux régiments, et je lui dis que je » lui serais utile en amenant des hommes animés d'un esprit qui fe- » rait quelque chose dans notre entreprise. Ce que je vous dis est » vrai, Dieu sait que je ne mens pas. » — « Vos cavaliers, lui dis-je, sont, » pour la plupart, d'anciens domestiques hors d'âge, des garçons de » cabaret et d'autres de même sorte; les leurs sont des fils de gentils- » hommes, des cadets et des gens de qualité. Pensez-vous que des » drôles de basse espèce, comme les vôtres, aient dans l'âme de quoi » tenir tête à des gentilshommes pleins de résolution et d'honneur? » Ne prenez pas mal ce que je vous dis; je sais que vous ne le prendrez » pas mal; il faut que vous ayez des hommes animés d'un esprit capable » de les faire aller aussi loin que peuvent aller des gentilshommes; autre- » ment vous serez toujours battus. » — « M. Hampden était un sage et » digne homme; il me dit que je disais vrai, mais que c'était imprati- » cable. Je lui dis que j'y pouvais faire quelque chose, et j'y fis vraiment » quelque chose. Attribuez-le à ce que vous voudrez; je levai des » hommes qui avaient devant eux la crainte de Dieu, et qui faisaient » avec conscience ce qu'ils faisaient; et depuis ce jour, je vous le dis, » ils n'ont jamais été battus, et partout où ils ont été engagés contre » l'ennemi, ils l'ont battu... J'aurai la hardiesse d'appliquer ceci à » notre dessein actuel, car tout est là pour moi... Je vous dis qu'il y a » de ces hommes-là dans cette nation, des hommes pieux, animés de » ce même esprit, des hommes qui ne seront jamais battus par un » esprit mondain ou charnel, tant qu'ils conserveront leur intégrité; » et j'agis sincèrement avec vous quand je vous dis que Dieu, j'en suis » convaincu, ne bénirait pas une entreprise, quelle quelle fût, royauté » ou autre, qui offenserait ces hommes-là justement et par de bonnes » raisons. Ils pourraient, il est vrai, s'offenser sans raison, et je serais » un esclave si je me condamnais à complaire à de telles humeurs. » Mais je vous dis qu'il y a des hommes honnêtes et fidèles, fidèles » aux grands intérêts du gouvernement et à la liberté du peuple, » qui, je le sais, ne digèrent pas ce titre. Ce n'est pas, j'en conviens,

» une partie de leur honnêteté que de ne vouloir pas se soumettre à » ce qu'ordonnera le Parlement; pourtant mon devoir et ma » conscience me prescrivent de vous demander de ne pas m'imposer » des choses dures, je veux dire dures pour eux, et qu'ils ne peuvent » pas digérer... Vraiment la providence de Dieu a rejeté, en fait, ce » titre de Roi; et cela, non dans un accès d'humeur ou de passion, » mais à la suite d'une délibération aussi grande qu'il y en ait ja- » mais eu chez aucune nation; elle a été le résultat de dix ou » douze ans de guerre civile, où beaucoup de sang a été versé. Je » n'examine pas la justice de ce qui a été fait; je n'ai pas besoin de » vous dire quelle serait mon opinion si cela était de nouveau à faire; » mais si on recommence à l'examiner, et si un homme vient et » trouve que Dieu, dans sa sévérité, a déraciné, non seulement toute » une famille royale, mais le nom et le titre même !... ce n'est pas » moi qui l'ai fait, ni ceux qui m'ont offert le pouvoir que je porte » aujourd'hui, c'est le Long-Parlement ! »

» Je veux maintenant vous dire à vous, qui êtes une part si consi- » dérable du Parlement, que je suis énormément touché de ce mot : » *Établissement définitif*; et, à mon avis, quiconque n'en est pas » touché n'est pas digne de vivre en Angleterre; et je ferai, pour ma » part, tout ce que je pourrai pour chasser du pays tout homme qui » ne désire pas que nous en venions à un établissement définitif, car » c'est la grande misère d'une nation de n'avoir pas un gouvernement » définitivement établi... Et vraiment je l'ai déjà dit, et je le redis ; je » crois que cette forme de gouvernement, que vous proposez, tend à » faire jouir la nation de toutes les choses pour lesquelles, depuis si » longtemps, nous nous sommes tous prononcés. C'est là ce qui me » fait tant aimer ce papier, et tout ce qu'il contient, avec quelques » additions que j'ai maintenant à vous offrir; et, par-dessus tout, un » établissement définitif !... à l'exception d'un seul point, celui que » nous venons de discuter. J'ai entendu votre sentiment; vous avez » entendu le mien; je vous ai dit mon jugement et mon cœur; que » le Seigneur amène l'issue qu'il lui plaira ! * »

Il se rejeta alors sur la *Pétition* même, et en examina successivement les diverses dispositions, entr'autres celles qui avaient trait aux conditions d'éligibilité pour le Parlement, au mode de vérification des élections, à la nomination des membres de l'autre chambre, des juges, de tous les officiers d'État, à la fixation du revenu public; et, sur chacun de ces points, il indiqua les modifications qu'il désirait, presque toutes judicieuses et dictées par une ferme intelligence des conditions

* *Somers's Tracts*, t. VI, p. 365-373; *Cromwell's Letters and Speeches*, t. II, p. 515-561.

de l'ordre et des nécessités du pouvoir. Il insista aussi, soit par conviction vraie, soit pour complaire à un sentiment populaire répandu et puissant, surtout dans le parti qu'il avait besoin de ramener, sur la réforme des lois civiles et sur la réforme des mœurs, développant avec complaisance les salutaires effets d'une procédure simple dans les affaires de la vie commune, et d'une discipline forte dans la moralité nationale. Il remit par écrit, aux commissaires, ses observations et ses propositions : « Et maintenant, dit-il, j'ai fini pour ma » part; quand il vous plaira de me faire connaître vos pensées sur » ces divers points, alors je serai en mesure de m'acquitter moi- » même, selon ce que Dieu me mettra dans l'âme. Je ne dis pas ceci » pour rien éluder, ni pour vous faire aucune condition ; mais alors » seulement je pourrai, en tout et pour tout, m'acquitter honnêtement » de ce qu'on pourra raisonnablement exiger de moi, et dire ce que » Dieu me permettra de vous répondre. * »

Dès le surlendemain, 23 avril, les commissaires, par l'organe de Whitelocke, firent à la Chambre leur rapport sur ces conférences. Ils l'en avaient plusieurs fois entretenue pendant leur cours, et la Chambre, avec une discrétion intelligente, avait fait tout ce qui pouvait les appuyer dans la négociation sans les embarrasser. Quand elle fut informée, par ses commissaires, de toutes les fluctuations et de toutes les obscurités de Cromwell, et de l'impossibilité où ils avaient été d'obtenir de lui une réponse claire, elle en ressentit d'abord quelque humeur; elle voulait bien aider le Protecteur à se faire roi, mais elle ne voulait pas avoir l'air de le faire roi malgré lui, et prendre ainsi, à elle seule, la responsabilité du rétablissement de la monarchie; cependant elle entra sur-le-champ dans l'examen des modifications que Cromwell réclamait dans le plan de gouvernement de la Pétition. La discussion en fut plus longue et plus vive qu'on n'eût été tenté de le présumer; même parmi les amis du Protecteur, deux classes d'hommes, sinon deux partis, étaient en présence dans le Parlement ; d'anciens partisans de la monarchie qui n'avaient accepté la république qu'à contre cœur et par nécessité, et des républicains fatigués, mais non convertis, qui n'acceptaient le retour à la monarchie que par la même cause et avec le même déplaisir. Sur chaque question, ces deux tendances se manifestaient et se contrariaient, les uns préoccupés de sauver du moins quelques débris de la République qui faisait naufrage, les autres empressés à saisir cette occasion de rendre au pouvoir monarchique toute sa force et son action. Ceux d'entre eux, d'ailleurs, qui avaient pris, aux violences et aux spoliations républicaines, une part active, s'inquiétaient déjà des

* *Cromwell's Letters and Speeches*, t. II, p. 561-584.

conséquences que la réaction monarchique pouvait amener, et réclamaient, à chaque pas, pour leur personne ou pour leur fortune, d'efficaces garanties. Ainsi compliqué et échauffé, ce débat remplit, du 23 au 30 avril, cinq longues séances, dont la dernière dura de huit heures du matin à huit heures et demie du soir, sans ajournement même pour aller dîner, « ce que je n'avais encore jamais vu, » dit Thomas Burton dans son journal *.

Cromwell était encore plus préoccupé et plus actif que la Chambre; indépendamment de ses hésitations, affectées ou réelles, il voulait que la question traînât en longueur, incessamment exposée et débattue devant le public, soit pour le convaincre, soit pour l'inquiéter par la perspective de crises nouvelles; puissant moyen de conviction dont les meneurs des révolutions excellent à se servir. Il fit imprimer et répandre le compte rendu de ses conférences avec les commissaires du Parlement; les principaux journaux publièrent les discours qu'il y avait tenus. Il attirait auprès de lui, sous mille prétextes, les officiers de l'armée, connus ou obscurs, favorables ou contraires, et il mettait tout en œuvre pour conquérir ou leur adhésion, ou leur neutralité; même avec ses plus intimes affidés, dont le concours n'était pas douteux, il prenait des soins assidus pour soutenir leur confiance et leur zèle : « Le Protecteur, dit Whitelocke, conférait souvent de cette af- » faire, et d'autres grandes affaires, avec lord Broghill, Pierrepoint, » sir Charles Wolseley, Thurloe, et moi-même; il se renfermait avec » nous trois ou quatre heures en conversation particulière, et personne » alors n'était admis chez lui. Il était quelquefois très-gai, et mettant » de côté sa grandeur, il nous montrait une extrême familiarité, et, » par manière de divertissement, il faisait des vers avec nous, et il » fallait que chacun s'y essayât. Ordinairement il faisait venir du ta- » bac, des pipes et une chandelle, et il prenait lui-même du tabac de » temps en temps; ensuite il revenait à sa grande affaire **. »

C'était la croyance générale qu'il voulait décidément y réussir, et qu'il y réussirait en effet : « Les Presbytériens, écrivait le colonel Jitus » à Hyde, disent que tout est prêt, et que, bien qu'ils aient d'abord » parlé très-haut, les républicains de la chambre et de l'armée sont » maintenant assez abattus, et commencent à ne plus se croire en » état de faire aucune opposition. *** » Sir Francis Russell, dont Henri Cromwell avait épousé la fille, écrivait, le 27 avril, à son gendre : « Je » prends, dans cette lettre-ci, congé de Votre Seigneurie, car ma pro-

* Burton, *Parliam. Diary*, t. II, p. 23-94; *Journals of the House of Commons*, t. VII, p. 523-529.

** Whitelocke, *Memorials*, p. 656.

*** 10 avril 1657; Clarendon, *State Papers*, t. III, p. 335.

» chaine sera probablement adressée au duc d'York. Votre père com-
» mence à sortir des nuages, et il nous semble qu'il s'est résolu à
» prendre le pouvoir royal. Le grand bruit qu'on a fait dernièrement,
» à ce propos, est à peu près passé, et je ne crois pas qu'il en résulte
» le moindre désordre. J'ai eu, aujourd'hui même, un petit entretien
» avec votre père sur cette grande affaire; il est très-gai et paraît hors
» de ses perplexités * »

Les habitués intimes de Cromwell n'étaient pas si confiants : « Cer-
» tainement, écrivait Thurloe à Henri Cromwell, Son Altesse a de grands
» embarras dans son esprit, et cependant jamais homme n'a été si
» clairement appelé ; autant que je puis voir, le Parlement ne se lais-
» sera point persuader que le gouvernement puisse être définitive-
» ment établi d'aucune autre manière. La plupart des soldats sont,
» non-seulement consentants, mais contents ; quelques-uns grognent,
» mais je crois que ce sera tout. Quelque résolution que prenne Son
» Altesse, ce sera bien sa propre résolution, car il n'y a rien au
» dehors qui puisse la contraindre soit à accepter, soit à refuser.....
» La vérité est que son attitude, dans les conférences avec les commis-
» saires, a donné de grandes espérances qu'elle céderait enfin au
» Parlement. Le temps seul fera voir ce qui en est; quant à présent,
» nous ne pouvons que conjecturer. ** »

Mais c'étaient là des doutes de vieux politique et des inquiétudes de serviteur intéressé; le public ne les partageait point; il croyait fermement à la résolution et au succès ; on allait jusqu'à dire que, pour le jour de la cérémonie royale, la couronne était prête et apportée à Whithehall ***, et Cromwell, dans quelques moments d'abandon, confirmait lui-même ces bruits publics, car il lui échappait de dire « que, dans son for intérieur, depuis sa troisième conférence avec les commissaires du Parlement, il était convaincu qu'il lui convenait de prendre le titre de Roi ****.

Le 30 avril, la délibération sur les amendements à la Pétition était terminée; le Parlement fit demander au Protecteur une audience pour la lui présenter de nouveau; elle fut courte et froide. Cromwell reçut des mains de Whitelocke la Pétition amendée, jeta les yeux sur les dernières phrases, et se contenta de dire, précipitamment et à voix basse, que « ce papier exigeait quelque délibération ; il ne pou-
» vait indiquer un jour à la Chambre ; dès qu'il en aurait fixé un, il

* Forster, *Statesmen of the Commonwealth*, t. V, p. 353; Burton, *Parliam. Diary*, t. II, p. 118.

** 21 avril 1657; Thurloe, *State Papers*, t.VI, p. 219.

*** Forster, *Statesmen of the Commonwealth*, t. 5, p. 354; Welwood, *Memoirs*, p. 116.

**** Whitelocke, *Memorials*, p. 656.

» le lui ferait savoir ; ce serait aussitôt que cela se pourrait, et que » lui-même il le pourrait *.

C'était peu pour lui que la plupart de ses amendements à la Pétition eussent été adoptés; la difficulté n'était pas là, ni dans le Parlement. Malgré son ardent travail, il n'avait pas réussi auprès de quelques-uns des chefs les plus populaires de l'armée; ils persistaient dans leur opposition, par envie, par dignité personnelle, par fidélité républicaine, par fanatisme de sectaire, quelques-uns même, proches parents de Cromwell, Fleetwood, son gendre, et Desborough, son beau-frère, dans leur intérêt de famille, et convaincus que le rétablissement de la monarchie tournerait au profit de Charles Stuart. Auprès de la nation en général, Cromwell n'avait pas réussi davantage; elle ne résistait point, mais ne poussait point au succès de son dessein; il n'était point parvenu à le lui faire considérer comme important et utile pour elle-même; elle assistait à l'entreprise avec une curiosité indifférente, comme à une affaire d'ambition personnelle et de coterie politique, avertie par un instinct profond que sa propre condition en serait peu changée, et que l'événement, s'il s'accomplissait, ne lui rendrait point les deux choses qu'elle avait à cœur, un vrai roi et un vrai Parlement. On ne ranime pas, à son gré, les passions confiantes dans le cœur des peuples, et les plus habiles échouent à persuader les hommes qu'ils ont souvent trompés.

Mais Cromwell ne renonçait jamais. Il ne pouvait se résigner à croire que, dans sa propre famille, la résistance fût invincible. Le 5 mai, il fit dire aux commissaires du Parlement de se rendre auprès de lui le lendemain, dans l'après-midi, et ce même jour il s'invita lui-même à dîner chez son beau-frère Desborough, où il amena son gendre Fleetwood. Là, familier et gai selon sa coutume, il plaisanta sur la monarchie, répétant sa phrase favorite, que « c'était une plume à un cha- » peau, et qu'il s'étonnait que des hommes ne permissent pas à des » enfants de jouer avec leur hochet. » Mais Fleetwood et Desborough demeurèrent sérieux et obstinés : « Il y avait dans cette affaire, lui » dirent-ils, bien plus qu'il n'y voulait voir; ceux qui l'y poussaient » n'étaient pas du tout ennemis de Charles Stuart; et s'il y consen- » tait, il attirerait sur ses amis et sur lui-même une ruine infaillible.» — « Vous êtes un couple de trop difficiles compagnons, leur dit Crom » well en riant, il n'y a rien à faire de vous, » et il les quitta, décidé à passer outre, malgré leur humeur **. Le lendemain 6, il annonça aux commissaires du Parlement, qui s'étaient rendus à son invitation, que,

* Burton, *Parliam. Diary*, t. II, p. 101; *Journals of the House of Commons*, t. VII, page 529.

** Ludlow : *Mémoires*, t. II, p. 362; Godwin : *Hist. of the Commonwealth*, t. IV, p. 367.

le jour suivant, il recevrait la Chambre entière à Westminster-Hall, dans la salle dite la Chambre peinte, et que là il donnerait sa réponse définitive à la Pétition. Le lieu désigné pour cette audience semblait indiquer que sa résolution d'être roi était prise; ordinairement, il recevait le Parlement chez lui, dans le palais de Whitehall où il résidait; dans les grandes circonstances seulement, pour l'ouverture des sessions, ou lorsqu'il s'agissait de quelque événement grave, il se transportait à Westminster-Hall, dans la chambre peinte, et, de là, il envoyait au Parlement un message pour l'inviter à se rendre auprès de lui *. Mais le 7 mai, vers onze heures du matin, au moment où la Chambre réunie attendait ce dernier avertissement, l'un des commissaires, Lenthall, vint annoncer que, le matin même, le Protecteur avait envoyé chercher dans la ville tous ceux d'entre eux qu'on avait pu trouver, pour leur exprimer son désir que l'audience de la Chambre fût remise au lendemain, et que les commissaires seuls se rendissent auprès de lui le soir même, à cinq heures, car il avait à les entretenir **. En se promenant la veille dans le parc de Saint-James, Cromwell avait rencontré Desborough; et soit qu'il lui eût nettement déclaré ou seulement laissé entrevoir son parti pris d'accepter la couronne, Desborough, de jour en jour plus vif dans son opposition, lui avait déclaré à son tour qu'il regardait sa cause et sa famille comme perdues, et que, tout décidé qu'il était à ne rien faire contre lui, jamais, en revanche, il ne ferait plus rien pour lui; sur quoi ils se séparèrent, l'un de nouveau perplexe, l'autre irrité. Desborough, en rentrant chez lui, y trouva le colonel Pride, le même qui, le 6 décembre 1648, avait, sur l'ordre de son général, chassé tout le parti presbytérien de la Chambre des communes; il avait été naguère fait chevalier de la main de Cromwell, et il était maintenant l'un des républicains intraitables : « Cromwell est décidé à accepter la couronne, » lui dit Desborough. — « Il ne le fera pas, » répondit Pride. — « Comment l'en empêcheras-tu? » — « Procure-moi une pétition bien rédigée, et je l'en empêcherai. » A l'instant, ils allèrent ensemble chez le docteur Owen, l'un des prédicateurs favoris de Cromwell, qui l'avait fait vice-chancelier de l'université d'Oxford; le théologien était de même humeur que les officiers, et rédigea volontiers la pétition qu'ils désiraient ***. Cromwell en eut sans doute quelque avis; de là son retard à recevoir le Parlement. Il ne reçut même pas ce soir-là les commissaires, quoiqu'il les eût expressément convoqués; ils l'attendaient depuis plus de deux heures lorsque, pour aller voir un cheval barbe qu'on venait d'ame-

* Godwin : *Hist. of the Commonwealth*, t. IV, p. 365.
** *Journals of the House of Commons*, t. VII, p. 531.
*** Ludlow : *Mémoires*, t. II, p. 363-364.

ner dans son jardin, il traversa la salle où ils étaient réunis. Il s'excusa « un peu légèrement, » dit Ludlow, de les avoir fait attendre si longtemps, et les pria de revenir le lendemain matin *. Ils revinrent en effet; et soit pendant qu'ils étaient auprès du Protecteur, soit au moment où ils rentraient dans le Parlement pour rendre compte de leur entretien, des officiers arrivèrent à la porte de la Chambre, demandant à être admis pour présenter une pétition. Reçus à la barre, l'un d'entre eux, le colonel Mason, présenta en effet la pétition qu'avait rédigée le docteur Owen, et que venaient de signer deux colonels, sept lieutenants-colonels, huit majors et seize capitaines. Les officiers se retirèrent; leur pétition fut lue : « Ils avaient, disaient-ils, risqué » leur vie contre la monarchie, et ils étaient encore prêts à le faire » pour la défense des libertés de la nation; mais, s'apercevant que certaines gens faisaient de grands efforts pour remettre leur pays sous » l'ancienne servitude en pressant leur général de prendre le titre de » roi, et cela pour le perdre et pour que la force ne fût plus aux mains » des fidèles serviteurs de Dieu et du public, ils suppliaient la Chambre de ne prêter aucun appui à de telles gens, ni à de tels desseins, » et de tenir ferme pour la bonne vieille cause, pour laquelle ils » étaient, eux, toujours prêts à donner leur vie **. »

La Chambre, embarrassée, hésitait et attendait : Cromwell, informé sur-le-champ, envoya chercher Fleetwood, et se plaignit amèrement qu'il eût souffert une pareille pétition; il aurait dû et pu l'empêcher, car il savait bien que, lui, Cromwell, était résolu à ne pas accepter la couronne contre le vœu de l'armée. Il demanda donc à Fleetwood de retourner aussitôt à la Chambre pour empêcher que cette affaire n'allât plus loin, et aux commissaires d'inviter, de sa part, la Chambre à se rendre, ce jour-là même, à Whitehall, pour recevoir sa réponse définitive. Fleetwood obéit; les commissaires et toute la Chambre obéirent; dès qu'ils furent réunis dans la salle des Banquets, Cromwell entra :

« Je viens, monsieur l'orateur, dit-il, répondre aux désirs que m'a » témoignés la Chambre dans ce papier qu'elle appelle sa Pétition. Je » conviens que cette affaire a causé à la Chambre beaucoup d'embarras, et lui a coûté beaucoup de temps. J'en suis très-fâché; à moi » aussi, elle m'a suscité quelque embarras et bien des pensées. Puisque » j'ai été malheureusement l'occasion d'une si grande perte de temps, » j'en perdrai peu aujourd'hui.

» J'ai, du mieux que j'ai pu, tourné et retourné toute l'affaire dans

* *Ibidem : Journals of the House of Commons*, t. VII, p. 531.

** *Journals of the House of Commons*, t. VII, p. 531; Ludlow : *Mémoires*, t. II, p. 365-366.

» mon esprit. C'est, je pense, un acte qui, dans son but, cherche à éta-
» blir le gouvernement de la nation sur un bon pied, en ce qui touche
» les libertés et les droits civils qui sont les droits de la nation. On y a
» aussi très bien pourvu à la sécurité des honnêtes gens dans la jouis-
» sance de cette grande liberté naturelle et religieuse qui est la liberté
» de conscience. Ce sont là les bases essentielles ; et, comme je l'ai déjà
» fait et je le ferai tant que Dieu me laissera vivre en ce monde, je dois
» rendre ce témoignage que les intentions et les dispositions sont hono-
» rables et honnêtes, et une œuvre digne d'un Parlement.

» J'ai eu seulement le malheur, soit dans mes conférences avec vos
» commissaires, soit dans mes propres méditations, de n'être pas aussi
» convaincu que vous de la nécessité de cette chose sur laquelle vous
» avez si souvent insisté, le titre de roi. J'affirme, en tout honneur et
» respect, que, toutes choses égales, aucun jugement particulier ne
» peut entrer en balance avec le jugement du Parlement. Mais, en ce
» qui touche aux personnes elles-mêmes, tout homme appelé à rendre
» compte à Dieu de ses actions doit pouvoir, dans une certaine mesure,
» justifier sa propre conduite, et trouver dans sa propre conscience
» l'approbation de ce qu'il fait. Au moment où vous accordez tant
» d'autres libertés, vous ne me refuserez pas celle-ci, qui est non-
» seulement une liberté, mais un devoir..... J'ai vraiment pensé et je
» pense encore que si, dans cette circonstance, je faisais quelque chose
» pour répondre à votre désir, je le ferais au moins avec doute. Ce qui
» est fait avec doute n'est pas un acte de foi, et ce qui n'est pas un acte
» de foi est un péché pour celui qui le fait.....

» Décidé par cette considération, je crois qu'il est de mon devoir.....
» je voudrais seulement l'avoir fait plus tôt, par égard pour la Cham-
» bre, envers qui j'ai contracté des obligations infinies ; je voudrais,
» dis-je, l'avoir fait plus tôt, pour vous épargner du temps perdu et de
» l'ennui, et aussi par égard pour vos commissaires, à qui j'ai été, je
» dois le reconnaître, bien déraisonnablement importun..... Mais enfin
» et sincèrement, quoique je croie que votre acte de gouvernement se
» compose de dispositions excellentes, toutes excellentes, excepté une
» seule, le titre qui me concerne, ma réponse est que je ne serais pas
» un honnête homme si je ne vous disais pas que je ne puis accepter le
» gouvernement, dont je connais un peu mieux que tout autre les
» difficultés et le poids, que je ne puis, dis-je, entreprendre ce gouver-
» nement avec le titre de roi. C'est là ma réponse à cette grande af-
» faire »*.

* *Cromwell's Letters and Speeches*, t. II, p. 586-588. — Ludlow, *Mémoires*, t. II, p. 367.

La Chambre se retira silencieusement, et remit au 13 mai toute délibération à ce sujet.

Environ six semaines après, le 26 juin 1657, une estrade était élevée dans Westminster-Hall. Le fauteuil royal d'Écosse, apporté de l'abbaye de Westminster, y était placé sous un dais. Au-devant et plus bas était une table couverte d'un tapis de velours de Gênes rose, garni de franges d'or. Sur cette table étaient la Bible, l'épée et le sceptre de la République. Devant la table, sur un fauteuil, était assis sir Thomas Widdrington, orateur du parlement. A quelque distance, des siéges avaient été dressés en amphithéâtre et destinés aux membres des deux chambres du Parlement. Au-dessous, des places étaient réservées pour les aldermen de la Cité et pour le reste des spectateurs.

Vers deux heures, précédé et suivi d'un cortége nombreux et magnifique, Cromwell entra dans la salle. Les membres, ou *lords de l'autre chambre*, marchaient immédiatement derrière lui. Les chevaliers, citoyens et bourgeois des comtés, des villes et des bourgs, élus pour siéger au Parlement, venaient après eux. Au milieu de bruyantes acclamations, Cromwell s'assit sur le fauteuil d'État. A sa gauche, étaient le lord-maire de la Cité et l'ambassadeur de Hollande; à sa droite, l'ambassadeur de France, et Robert, comte de Warwick. L'orateur, au nom du Parlement, présenta à Cromwell une magnifique robe de velours pourpre bordée d'hermine, une Bible richement reliée et avec des fermoirs d'or, une épée à riche poignée et un sceptre d'or massif. Il fit un discours sur ces quatre emblèmes, prit la Bible, et ouvrit devant Cromwell la formule du serment :

« En présence et au nom de Dieu tout-puissant, je promets et je » jure que, de tout mon pouvoir et de tout mon entendement, je sou- » tiendrai et je maintiendrai la vraie religion chrétienne protestante » réformée, dans sa pureté, comme elle est contenue dans les saintes » Écritures de l'Ancien et du Nouveau-Testament, et que j'en encou- » ragerai la profession et les fidèles; et aussi que, de tout mon pou- » voir, je m'efforcerai, comme magistrat suprême de ces trois nations, » de maintenir la paix et la sécurité, et les justes droits et priviléges » du peuple ; et qu'en toutes choses, je gouvernerai le peuple de ces » nations conformément à la loi. »

Cromwell prêta le serment. Le docteur Manton fit une prière. Le hérault d'armes, au son des trompettes, proclama Son Altesse Olivier Cromwell Protecteur d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande, et de tous les domaines et territoires qui en dépendent. A quoi le peuple répondit par ses acclamations : « Vive longtemps Son Altesse ! Huzza ! * »

* Burton, *Parliam. Diary*, t. II, p. 511-515; *Parliam. History*, t. XXI, p. 148, 152-159.

Ainsi fut inauguré le gouvernement de Cromwell, tel que l'avait réglé l'*humble Pétition* du Parlement, avec les modifications que Cromwell y avait demandées. Ce n'était plus la république. Mais il y manquait le droit héréditaire et le titre de roi, c'est-à-dire la monarchie.

Cromwell y avait-il sérieusement renoncé? on peut en douter. Bien des faits indiquent qu'il avait ajourné, mais non abdiqué son espérance, et que, de même qu'il avait jadis, pour saisir le pouvoir, dompté le Parlement par l'armée, il se promettait, pour perpétuer le pouvoir dans sa race, de dompter un jour l'armée par le Parlement. Mais ceci est un mystère entre Dieu et l'âme de Cromwell; sur cette terre et dans l'histoire des hommes, il mourut Protecteur ayant refusé d'être Roi.

Eut-il raison dans son refus? De son temps et autour de lui, la question fut vivement controversée. Ses ennemis le taxèrent d'irrésolution et de pusillanimité: « Les majors-généraux et les officiers de » l'armée, » écrivait l'un d'eux à sir Edouard Hyde, « se rient de ses » espérances et le méprisent pour ses craintes; dans l'opinion des » spectateurs impartiaux, tour à tour il joue et manque follement sa » fortune *. » Ses plus intimes amis furent surpris et attristés en le voyant hésiter et reculer à ce point: « Tout homme sage dans le pu- » blic, » écrivait Thurloe à Henri Cromwell, « s'étonne de tant de dé- » lais; si ce Parlement ne nous établit pas définitivement, il n'y a » point d'espoir qu'aucun Parlement le fasse jamais: il n'en viendra » jamais aucun qui y consacre autant de temps, ni qui fasse la moitié » de ce qu'a fait celui-ci **. » Évidemment, dans la pensée de ses contemporains, Cromwell fut diminué par sa conduite dans cette circonstance; il avait tenté plus qu'il n'avait pu; il avait désiré et renoncé. Quand on est placé si haut et sur une pente si glissante, il faut ou monter toujours, ou rester immobile; si l'on s'arrête, en essayant de monter encore, on descend.

Si Cromwell n'avait tenu qu'à son pouvoir, il eût pu s'applaudir de sa résolution; délaissée après avoir été poussée, la Chambre ne voulut ou n'osa montrer aucun ressentiment: tout ébranlement dans l'armée cessa; contents et non enivrés de leur succès, les officiers opposants se rallièrent autour du Protecteur, qui, malgré son échec, demeura, jusqu'à son dernier jour, puissant et redouté.

Mais le pouvoir, même despotique, ne suffisait pas à Cromwell: il était l'un de ces génies souverains nés pour gouverner, en qui c'est

* M. Broderick à sir Edouard Hyde, 7 mai 1657; Clarendon, *State Papers*, t. III, p. 339.

** 29 avril 1657; Thurloe, *State-Papers*, t. VI, p. 243.

un besoin impérieux que leur gouvernement soit grand et durable, et qui ont l'instinct de ses vraies conditions ; l'imperfection de son propre régime, grossier et fragile quoique fort et glorieux, l'inquiétait et lui déplaisait ; sa pensée ne pouvait s'y satisfaire, ni s'y reposer ; il voulait être roi, non pour s'assurer plus de pouvoir ou plus d'éclat, mais parce que la monarchie était le gouvernement naturel, régulier et solide de l'Angleterre. Son ambition ne pouvait se contenter à moins : la lui reprocher, c'est lui reprocher sa supériorité et méconnaître le sceau de sa grandeur.

Il eut cette autre supériorité de ne se point abuser lui-même, par complaisance pour ses grands désirs ; maître de se faire roi, il ne le fit point, parce qu'il comprit qu'il ne serait pas vraiment roi, comme il le concevait ; il voulait mettre fin, pour lui-même comme pour le pays, à une situation révolutionnaire et précaire ; sa passion pour le but ne l'aveugla point sur les obstacles ni sur la vanité d'un demi-succès ; ne pouvant devenir roi légitime, il resta Protecteur.

Admirable leçon donnée, par l'un des plus grands entre les révolutionnaires et les ambitieux, aux ambitieux et aux révolutionnaires de tous les temps !

Cromwell lui-même ne savait pas combien fut juste, dans cette grande épreuve, son appréciation de sa situation et de sa destinée, ni quelles vérités supérieures planaient au-dessus de cette conduite qu'il ne tenait que par prudence et par bon sens.

On discutait naguère à Londres la question de savoir si, parmi les statues qui doivent orner le nouveau palais du Parlement à Westminster, Cromwell serait placé dans la série des grands hommes de l'Angleterre ou dans celle de ses rois. Question vaine : Cromwell l'a résolue lui-même en refusant d'être roi.

GUIZOT.

PARIS, IMPRIMERIE DE E. BRIÈRE, RUE SAINTE-ANNE, 55.



